

**DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES**  
**SERVICE DES ASSEMBLEES**  
VB/EL/CV/210622PVCM

AUBAGNE, le 28 Juin 2022

## **PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 21 JUNI 2022**

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace du Bras d'Or, ouverte à 17 heures (en raison de la Fête de la Musique), est présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal.

Nombre de Conseillers en exercice ..... 43  
Présents ..... 33  
Excusés ..... 10

(ayant donné procuration :

M. Philippe AMY à M. Pascal AGOSTINI  
Mme Julie GABRIEL à Mme Sophie AMARANTINIS  
Mme Irène DUPLAN à Mme Brigitte AMOROS  
Mme Monique MOISE-HIRMANN à M. André LEVISSE  
Mme Cécile BOURGUIGNON à M. Yoann LEANDRE  
M. Franck-Clément CHAMLA à M. Laurent GUEDJ  
M. Anthony COETTO à M. Jérémy PANGOURASSOU  
M. Zarick KOURICHI à M. Alain ROUSSET  
Mme Eliette MEZERGUES-MAUTREF à Mme Clémentine FARDOUX  
Mme Joëlle MELIN à Mme Michèle BOUGEAREL)

Arrivée de M. Zarick KOURICHI à la délibération n° 01-210622

Nombre de Conseillers en exercice ..... 43  
Présents ..... 34  
Excusés ..... 09

Arrivée de Mme Julie GABRIEL à la délibération n° 07-210622

Nombre de Conseillers en exercice ..... 43  
Présents ..... 35  
Excusés ..... 08

--- ooo O ooo ---

.../...

**M. le Maire** : Le quorum, malgré le retard de certains, est néanmoins atteint, nous pouvons donc ouvrir ce Conseil Municipal.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner le secrétaire de séance. M. PANGOURASSOU, si vous voulez bien nous faire l'honneur d'être le secrétaire de séance, vous l'êtes.

Les Procès-Verbaux du Conseil Municipal du 22 Mars et du 3 Mai 2022 vous seront transmis ultérieurement.

La date du prochain Conseil Municipal a été arrêtée au **Jedi 22 Septembre 2022**. Il devrait se tenir à **l'Espace des Libertés**.

**POUR INFORMATION :**

La délibération n° **06-210622** portant sur l'approbation de la cession d'une parcelle de terrain est retirée de l'Ordre du Jour et reportée au prochain Conseil Municipal.

Mes Chers Collègues, après le vote des délibérations budgétaires, je vous invite à venir signer les documents qui se trouvent à votre disposition sur la table à côté de l'Administration.

Je vais vous inviter à passer à l'Ordre du Jour.

Avant cela, si vous me le permettez, je voudrais faire une intervention liminaire sur deux évènements qui se sont déroulés sur notre Commune. Le premier d'entre eux ne se situait pas que sur la Commune mais au niveau de notre pays, puisqu'il s'agit donc des élections législatives.

Simplement pour dire que, sur notre Commune et sur notre circonscription, le second tour des élections législatives qui s'est déroulé dimanche dernier a vu l'élection de Madame Joëlle MELIN en tant que députée de cette 9<sup>ème</sup> circonscription des Bouches-du-Rhône.

Nous prenons donc acte du choix des électeurs.

Je tiens à saluer l'ensemble des 15 candidats qui se sont prêtés à l'exercice, même si certains d'entre eux semblaient ne représenter qu'eux-mêmes.

Je tiens à saluer les électeurs qui se sont déplacés et particulièrement ceux qui ont permis à ce que la démocratie s'exerce, c'est-à-dire les quelque 200 personnes qui ont tenu les bureaux de vote pendant ces journées électorales.

Je le fais rarement mais je salue en particulier les militants et les sympathisants de notre famille politique, qui se sont très majoritairement mobilisés, y compris pour un dimanche de fête des pères. Sans eux, l'élection n'aurait pas pu se tenir. Il fallait ici le

.../...

souligner, bien que, vous l'avez tous noté, les représentants de notre famille politique n'étaient pas présents au deuxième tour.

C'est bien grâce à eux, donc ces militants, venus en nombre, que les bureaux de vote ont pu être ouverts et que la démocratie, quelle que soit l'issue de cette démocratie, a pu s'exprimer.

Concernant les résultats, une fois encore, on peut noter très largement que l'abstention a été forte, très forte, trop forte. Ce sont surtout les raisons liées à l'exercice de la démocratie qui vont ou qui posent ou qui vont encore poser question.

Le vote blanc n'étant pas pris en compte, de nombreux électeurs ne se retrouvent pas parfois dans les candidatures soumises au scrutin, je tiens à le souligner.

Les électeurs, nous semble-t-il, nos électeurs, mais ce n'est pas qu'ici, c'est partout dans notre pays, mais ici comme ailleurs, ont semble-t-il perdu la foi. Je dirais même plus qu'ils ont perdu la loi.

Ils ont perdu de vue le fait que les élections législatives envoient des députés à l'Assemblée Nationale pour y jouer un rôle essentiel et incontournable, c'est-à-dire celui de voter des lois qui vont impacter le quotidien de chacun et de chacune d'entre nous.

De nombreux dossiers locaux dépendent en effet des décisions nationales et, on peut le constater malheureusement, beaucoup d'électeurs ne s'en souviennent pas toujours.

Concernant toujours cette élection de dimanche, on constate que, pour certains, casser les courants classiques pour faire le grand soir, était tentant. Le résultat est aujourd'hui sans appel : il a conduit à la montée des extrêmes, de droite comme de gauche et nous le déplorons.

La composition de l'Assemblée Nationale est aujourd'hui à l'image de l'électorat : fragmenté. Et nous sommes dans une situation où il n'y a plus d'unité nationale.

Nous pouvons légitimement nous poser la question : Comment le Président et son gouvernement vont-ils pouvoir faire avancer le pays ? Nous sommes, comme beaucoup, inquiets, alors que nos concitoyens ont besoin de stabilité et de confiance.

Pour ma part, avec l'équipe municipale qui m'entoure, je vais continuer de protéger et de préserver la qualité de vie de notre Commune, poursuivre sa transformation dans le respect de son âme provençale qui nous est si chère. Nous continuerons à combattre les textes de loi hors sol, imposés sans aucune prise en compte des réalités de terrain et des réels besoins de nos habitants.

Par ailleurs, avec de nombreux maires et élus locaux, nous souhaitons localement participer à une refondation des courants réunis dans ma famille politique, et je vais m'y atteler sur cette circonscription.

Nos communes et nos collectivités locales ont besoin d'un Etat fort en soutien de leur développement local.

C'est d'autant plus important pour nous qu'actuellement notre Métropole se retrouve aujourd'hui en pleine transformation.

Et c'est donc le deuxième thème que je souhaitais partager avec vous ce soir de manière liminaire avant le Conseil Municipal.

Un mot donc sur cette Métropole.

La loi, toujours elle, dite « loi 3DS » pour Décentralisation, Déconcentration, Différenciation et Simplification, amène la fin des Conseils de Territoire au 1<sup>er</sup> Juillet de cette année, c'est-à-dire demain.

Une nouvelle organisation qui va être mise en place sera le fruit d'un travail préalable mené par les élus métropolitains dans le cadre de deux grandes commissions ouvertes à tous les élus de la Métropole. Une commission qui est nommée « Commission Ambition » et qui a permis de définir les grandes lignes du projet souhaité pour la Métropole et ses communes, et une deuxième commission « Commission Finances » qui pose elle, bien évidemment, les conditions nécessaires au financement de ces mêmes ambitions.

Plusieurs réunions et ateliers de travail ont eu lieu. Une restitution a eu lieu à la Métropole la semaine dernière et nous aurons le 30 Juin un Conseil Métropolitain qui abordera bien sûr ces questions-là.

Plusieurs réunions néanmoins au niveau de la Métropole et de nombreux ateliers de travaux vont encore avoir lieu et ce, dès le mois de septembre.

Des rendez-vous déterminants sont devant nous et des choix difficiles nous attendent.

Concernant les rendez-vous, ce sont ceux des transitions. Il ne s'agit plus d'appréhender l'avenir avec des compétences « en silo », par bloc : le bloc logement, le bloc mobilité, le bloc environnement ou le bloc économie. Nombreux sont les élus métropolitains qui ont bien compris la nécessité de raisonner grand angle et de manière globale. L'enjeu sera en effet de réussir ensemble les transitions énergétique, sociale et numérique, qui englobent, vous l'avez compris, tous les domaines de compétences de notre Métropole.

Ça, ce sont pour les rendez-vous.

Les choix difficiles seront donc à déterminer et, en particulier, comment financer l'ensemble de ces ambitions. Vous savez qu'il y a une commission qui est en place, c'est la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, qui, donc, elle aussi, s'est remise en marche et qui doit réfléchir aux coûts des retours de certaines compétences aux communes, comme aux coûts des transferts de compétences des communes vers la Métropole.

Certains élus n'hésitent pas à mettre sur la table, comme pistes de futurs moyens financiers, la perspective d'augmentation de la fiscalité ménage ou des entreprises.

J'y serai personnellement et particulièrement attentif car la situation des ménages aujourd'hui est compliquée ainsi que la situation de bon nombre d'entreprises.

Nous sommes très attentifs, ici, à Aubagne, vous le savez, compte tenu de la situation financière de la Commune, à ces notions de fiscalité. Nous sommes donc bien sûr très attentifs à ces notions d'endettement qui sont bien évidemment si lourds et aux

conséquences, vous le savez, ici à Aubagne plus qu'ailleurs, très importantes et durant des années pour ne pas dire des décennies.

J'aurai l'occasion de vous rappeler, ici, au fur et à mesure l'avancement des travaux métropolitains. Mais, dans l'opposition, Mme GIOVANNANGELI qui est elle-même Conseillère Métropolitaine a dû bien sûr rapporter tout cela aux groupes d'opposition, je n'en doute pas une seconde.

Je ferme donc, si vous me le permettez, mes Chers Collègues, cette parenthèse de politique à la fois nationale et de politique locale pour terminer sur une notion d'actualité un peu plus festive. Vous le savez, c'est aujourd'hui la fête de la musique. Chacun pourra à la fin de ce Conseil Municipal en profiter pleinement.

C'est également, mes Chers Collègues, le premier jour de l'été et la prochaine édition de notre journal municipal sera un « Spécial programme des festivités estivales ». Vous y découvrirez les nombreuses animations qui attendent petits et grands, dans des domaines aussi bien sportifs, culturels que traditionnels. Vous les retrouverez au travers des multiples « rendez-vous », de « rencontres » ou de « festivals », qui se dérouleront tout l'été, et bien au-delà.

Ils témoignent, si vous me le permettez, mes Chers Collègues, de la qualité et de la force de notre programme municipal.

A chacun de vivre son expérience événementielle, il y en a pour tous les goûts, tous les âges et nous sommes fiers de les proposer à tous les Aubagnais et toutes les Aubagnaises.

Une petite parenthèse et un clin d'œil si vous me le permettez, profitez de redécouvrir la Commune sous un nouvel angle, en empruntant le petit train touristique remis en circulation avec le concours de l'Office de Tourisme Intercommunal. Vous verrez que vous découvrirez Aubagne d'une manière un peu différente de celle que vous connaissez.

Voilà mes Chers Collègues, je vous propose maintenant de passer à notre Ordre du Jour.

Deux mains se sont levées. Mme FARDOUX et M. GRANDJEAN. Mme FARDOUX !

**Mme FARDOUX** : Nous voulons également nous exprimer sur les élections législatives.

Comme vous l'avez dit, ce scrutin confirme la tendance précédente, avec un taux de participation très bas, confirmant notre incapacité collective à réconcilier bon nombre de citoyens avec le monde politique.

La relation de confiance est parfois rompue et nous ne cesserons de dénoncer toutes les dérives qui conduisent à cet état de fait et à proposer dans nos programmes des dispositifs de contrôle et d'intervention des citoyens pour éviter le clivage entre les élus et le reste de la population.

Concernant les résultats, nous sommes bien évidemment déçus et désolés, malgré une campagne dynamique et joyeuse, de ne pas avoir réussi à donner plus largement envie de se déplacer jusqu'aux urnes. Mais nous sommes également en colère contre la campagne de

dénigrement absolument insupportable qui a été orchestrée par la droite et le centre la semaine dernière, plus encore qu'avant le premier tour. Insupportable car hautement mensongère ! Seuls des gens très éloignés de la politique peuvent vous croire quand vous mettez dos à dos ce que vous appelez les extrêmes qui, ayant lu les professions de foi ou les programmes de la NUPES et du Rassemblement National, peuvent croire que les deux sont également hors sol, comme vous dites M. GAZAY, que les deux sont également des dangers pour l'équilibre et la stabilité du pays. Allons donc, l'arc politique auquel appartiennent les élus du groupe R.P.A. et du groupe « Aubagne toujours » est à la fois large et divers et à la fois cohérent et motivé pour défendre un programme de gouvernement tout à fait chiffré et crédible dont certains commentateurs assurent qu'il est bien en deçà, question utopie, du programme porté par François MITTERAND en 1981.

Opposer les extrêmes, refuser de donner la moindre consigne au motif que les citoyens ont leur libre arbitre, c'est ne pas s'engager et laisser se dérouler le scénario mortifère qui nous a conduit aux résultats de dimanche soir.

Sans remonter trop dans le temps, quand la Région Sud risquait de passer au Rassemblement National l'année dernière, la droite a bien su appeler au front républicain. La liste P.C.F./P.S./Pôle Ecologiste a su se retirer pour permettre l'élection de Renaud MUSELIER. Les mêmes organisations politiques ont de la même façon appelé clairement à voter Emmanuel MACRON au second tour de l'élection présidentielle. La France Insoumise, quant à elle, a préféré s'en tenir à : pas une voix pour le Rassemblement National, ce qui lui a valu l'opprobre général, mais au moins cela avait été dit et nous sommes convaincus d'avoir été entendu.

Combien de voix, M. GAZAY, avez-vous laissé partir vers la candidate du Rassemblement National par votre silence et votre position dos à dos des candidats du second tour ?

Comment ferons-nous, la prochaine fois que la question se posera pour inciter notre électorat à prendre part au Front Républicain ?

Les citoyens n'oublieront pas que vous avez fait sauter la digue et qu'en opposant les extrêmes, comme vous dites, vous ne faites que participer à la banalisation de ce parti et à la porosité entre la droite républicaine et l'extrême droite.

Pour revenir au début de notre intervention, nous affirmons que votre positionnement participe pleinement aux désenchantements des citoyens et à leur défiance vis-à-vis du monde politique.

Nous nous attacherons au contraire, et malgré les campagnes de dénigrement qui ne s'arrêteront pas, à poursuivre dans la voie de l'union pour réenchanter la politique et ramener les électeurs aux urnes.

Merci.

**M. le Maire :** M. GRANDJEAN !

**M. GRANDJEAN :** Comment va faire le Président, vous demandiez-vous tout à l'heure. C'est son problème, le problème qu'il a créé. Comment va-t-il faire pour faire voter sa réforme des retraites ? En haut, je n'ai pas de doute sur les alliés qu'il trouvera.

.../...

Dimanche, à Aubagne, les digues sont tombées.

Aubagne fait donc partie des 89 territoires qui ont élu une députée d'extrême droite. Localement, les élus dits « Républicains » et les représentants de ladite « République en Marche » ont fait le choix de cautionner le raz de marée du parti de la famille Le Pen.

Le front républicain est mort : dont acte !

Les électeurs ont perdu la foi, disiez-vous. Ils ne sont pas les seuls M. GAZAY, ils ne sont pas les seuls, Mesdames et Messieurs les élus de la majorité.

Une nouvelle ère s'ouvre ici et maintenant.

Les écologistes et leurs partenaires de la gauche réellement républicaine et démocrate sont prêts.

Localement comme nationalement, nous proposons de relever le défi climatique et de protéger la biodiversité, en développant les solidarités humaines et les services publics.

C'est ça l'extrême gauche ?

Nous affirmons qu'on est plus heureux ensemble que les uns contre les autres.

C'est ça l'extrême gauche ?

Nous refusons de faire porter aux générations futures les dérèglements de la planète. Nous en avons déjà abusivement modifié les équilibres.

C'est ça l'extrême gauche ?

Puisque les digues sont tombées, choisissons la vague humaniste et écologiste plutôt que de nous laisser submerger par l'écume de la haine de l'autre et du repli nationaliste.

Et puisque vous nous avez annoncé, M. GAZAY, que vous allez vous impliquer dans la recomposition de la droite, sachez que, nous, la recomposition est faite et que nous allons nous atteler à la faire vivre.

**M. le Maire :** D'autres personnes veulent s'exprimer ? Non !

Moi, je maintiens les propos que j'ai tenus. Quand vous dites, Mme FARDOUX, que j'étais dans le silence, non j'ai dit clairement les choses. On est en démocratie. Chacun a le droit de s'exprimer, je me suis exprimé. J'ai dit : ni extrême droite, ni extrême gauche et je le redis. Pour moi, un programme et un candidat qui dit : « la police tue, les policiers sont des barbares », permettez-moi de vous dire que, pour moi, ça, ce n'est pas un front républicain. Ça, c'est le front des extrêmes. Vous avez choisi et j'ai eu une discussion avec M. GRANDJEAN qui représente Europe Ecologie les Verts, mais quand on soutient M. MELENCHON qui tient de tels propos, c'est que l'on valide ces propos parce que sinon on ne les soutient pas. Moi, j'ai toujours été clair vis-à-vis de l'extrême droite. Et tous ceux qui sont ici, au Conseil Municipal, Mme FARDOUX, vous n'y étiez pas lors du précédent mandat, peuvent vous le dire, je n'ai jamais confondu la droite, voire les démocrates et les républicains avec l'extrême droite, jamais. Mais je ne confonds pas non plus les démocrates, la droite avec l'extrême gauche et

.../...

avec les propos comme ceux tenus par M. MELENCHON. Oui, M. MELENCHON, votre leader, vous recomposez ensemble, M. GRANDJEAN, très bien, faites-le, mais si vous le faites sous ces angles-là, eh bien, je crois que les populations vous le feront savoir. Et je crois que, comme souvent, vous me prêtez beaucoup de pouvoir « GAZAY s'exprime et le peuple suit GAZAY ». Ça ne se passe pas comme ça. Ce serait trop facile. Je crois que vous n'arrivez pas, avec les propos qui sont ceux de vos leaders politiques, vous n'arrivez pas à convaincre. Ah, s'il y avait eu 95 % de votants ou 99 % de votants et que l'élection se soit passée à deux, trois points. Oui, peut-être que vos propos auraient du sens. Tiens, GAZAY a dit qu'il ne fallait ni voter extrême droite, ni voter extrême gauche, et donc certains se sont peut-être soit pas déplacés, soit se sont abstenus ou ont voté blanc.

Vous avez regardé les votes blancs ? Ils sont conformes à des deuxièmes tours : 6 points sur Aubagne.

Parce que vous n'êtes pas crédibles dans vos programmes, vous n'avez pas la capacité à convaincre.

Plus de la moitié de la population aubagnaise ne s'est pas déplacée. C'est parce que vous n'avez pas fait le boulot. C'est parce que nous ne savez pas leur parler. Ils ne vous écoutent pas. C'est ce que vous devez vous dire plutôt que de dire : c'est la faute à un tel ou c'est la faute à une telle. Ou c'est la faute à GAZAY, ou c'est la faute du Pape.

Ce que vous devez dire, c'est : pourquoi ne sommes-nous pas crédibles ? Je viens de vous le dire pourquoi vous n'êtes pas crédibles, et je l'ai dit, je l'ai déclaré. Parce que, dans le passé, les actes parlent pour vous. Le grand front de l'extrême gauche est en place à Aubagne depuis des années. Ça s'appelait l'ARC-EN-CIEL à l'époque ! Ça portait un autre nom que NUPES. Ça s'appelait l'ARC-EN-CIEL. Et l'ARC-EN-CIEL a été rejeté par les Aubagnaises et les Aubagnais. Et il a été rejeté pendant 25 ans sur cette circonscription également. L'ARC-EN-CIEL ne fonctionne pas parce que vous n'êtes pas crédibles. M. GRANDJEAN parle d'humanisme comme s'il n'y avait que lui qui était un humaniste ici dans de cette salle, oui, bien sûr ! Parce que vous n'êtes pas crédibles, parce que, dans les actes qui sont les vôtres, parce que, dans la façon dont vous avez eu à gérer la Ville d'Aubagne, eh bien vous n'êtes pas crédibles. C'est ça le vrai sujet. Et si vous aviez un peu d'humilité, je sais que ce n'est pas votre fort, vous devriez plutôt penser et reconnaître : qu'est-ce qu'on n'a pas fait de bien ? On n'a pas été bon, on n'a pas su ! Mais je crois aussi que le contrepied de tout cela, c'est que nous sommes, entre guillemets, nous la majorité municipale, ici, aux affaires maintenant depuis 2014, eh bien nous prouvons aux Aubagnaises et aux Aubagnais, par des actes, ce que nous faisons.

Et de grâce, ne venez pas me parler de front républicain. Ma position à la fois personnelle et politique a toujours été claire à ce sujet. Et quand je dis : pas de Front National, je dis : pas de Front National. Et quand je dis : pas d'extrême gauche, je dis : pas d'extrême gauche. Moi, je ne parle pas avec les deux coins de la bouche. Je parle directement en regardant les gens dans les yeux. D'accord ! Ce qui n'est pas toujours votre cas. Et en ce qui concerne le front républicain, mais de quoi parlez-vous ? Vous me parlez de CHIRAC ? Mais CHIRAC était un démocrate, c'était un républicain. Ce n'est pas tout à fait la même chose que l'extrême gauche, permettez-moi de le dire. Et c'est bien loin de l'extrême droite aussi mais ça, je n'ai pas de besoin de le dire, le Président CHIRAC l'a suffisamment démontré par lui-même.

Voilà ce que je voulais vous répondre, Mesdames et Messieurs, arrêtons de penser que c'est la faute de l'autre, on se regarde chacun en face et moi je vais me regarder aussi. Pourquoi notre candidat n'est pas arrivé au deuxième tour des élections. Je vais me regarder. Nous allons nous regarder. Nous allons essayer de comprendre pourquoi nous n'avons pas réussi. Bien sûr ! Et je n'ai pas peur de le dire, ici, et je ne suis pas en train de dire que c'est la faute à Jacques ou c'est la faute à Pierre. Non, c'est notre responsabilité, à nous, les démocrates et les républicains, de ne pas avoir su emmener un candidat au deuxième tour des élections législatives. Et quand je dis que je vais m'y engager, c'est parce que je ne souhaite pas que, ni ma Commune, ni ma circonscription retombe un jour où nous sommes, aussi bien à l'extrême droite qu'à l'extrême gauche. Merci.

Nous rentrons dans l'Ordre du Jour du Conseil Municipal. Je vous propose donc de démarrer par deux délibérations qui sont des délibérations d'Administration Générale et c'est M. ROUSSET qui va les porter. La première d'entre elles, M. ROUSSET, concerne l'approbation d'une modification du capital de la SOLEAM auprès de laquelle nous sommes actionnaires. M. ROUSSET, vous avez la parole.

--- ooo O ooo ---

## **EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR**

### **« ADMINISTRATION GENERALE »**

---

#### **01-210622 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Approbation de la modification du capital social et des statuts de la Société Publique Locale S.O.L.E.A.M. (S.P.L.).**

Merci M. le Maire.

La Ville d'Aubagne est actionnaire depuis 2015 de la S.P.L. S.O.L.E.A.M. dont la composition a été modifiée suite à des acquisitions et des cessions d'actions.

En effet, la Commune de Marignane est entrée au capital de la S.O.L.E.A.M. alors que la Commune de Gémenos en est sortie.

Il convient par conséquent d'approuver la modification de l'actionnariat de la S.O.L.E.A.M., la nouvelle composition de son Conseil d'Administration et d'adopter les nouveaux statuts de la S.P.L.

La délibération n° **01-210622** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ et Mme BOUGEAREL (2).

**02-210622 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -**  
**Approbation de la convention cadre avec le Département des Bouches-**  
**du-Rhône relative au dispositif « Carte Jeune » porté par la**  
**plateforme « Jeunesse en Provence ».**

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, la Ville d'Aubagne souhaite poursuivre son partenariat avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône concernant le dispositif de la Carte Collégien de Provence au bénéfice du Conservatoire depuis 2018.

La Convention cadre correspondante arrive à échéance le 31 Août prochain, il est proposé de signer une nouvelle Convention tenant compte de l'évolution du dispositif devenant « Carte Jeune ».

Ainsi, les collégiens, adhérents du Conservatoire, pourront régler tout ou partie des droits d'inscription à travers cette convention.

Cette délibération propose donc d'approuver la convention avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et les modalités de partenariat concernant le dispositif de la Carte Jeune.

La délibération n° **02-210622** est adoptée à l'UNANIMITE.

**M. le Maire :** Nous passons à la Commission « Aménagement du Territoire ». La première d'entre elles devait être rapportée par M. CHAMLA dont je vous ai indiqué tout à l'heure qu'il avait effectivement le COVID, que l'on salue. C'est une délibération assez importante pour la Ville. C'est donc M. ROUSSET qui va se faire écho de cette délibération.

**COMMISSION « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »**

---

**03-210622 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -**  
**Instauration du régime d'autorisation préalable à la mise en location et**  
**délimitation de son périmètre géographique d'application.**

Merci M. le Maire.

La Commune d'Aubagne a fait de la lutte contre l'habitat dégradé et le mal logement une de ses priorités.

Ainsi, depuis 2016, elle s'est dotée d'un service de l'habitat qui intervient dans le repérage et l'intervention de l'habitat indigne dans la lutte de l'habitat dégradé et dans la mise en œuvre des procédures de péril.

Le 22 Mars dernier, le Conseil Municipal a voté un protocole de lutte contre l'habitat indigne (P.L.H.I.) permettant d'amplifier la coordination des mesures en matière d'éradication de l'habitat indigne et dégradé. Dans le prolongement de ces actions déjà engagées, cette délibération propose de solliciter la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'instauration du régime d'autorisation préalable à la mise en location, ainsi appelé « permis de louer ».

Je voudrais préciser, puisque la question m'a été posée de la Commission Municipale, que, contrairement aux régimes de simple déclaration, autre option du dispositif

législatif, seul le permis de louer permet de visiter et donc de réaliser les contrôles afin de vérifier la bonne qualité du logement avant sa mise en location.

Le permis de louer est un outil d'action préventive de lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil. Il conditionne la conclusion du contrat de location.

En cas de décision de refus de la Commune, cette dernière est transmise notamment à la Caisse d'Allocations Familiales et aux Services Fiscaux.

Sur la base de diverses données issues de l'Observatoire des Loyers et du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne ainsi que du nombre et de la localisation des signalements reçus par la Commune, dont vous trouvez une carte en annexe de cette délibération, il est proposé de délimiter l'application du permis de louer aux logements inclus dans le périmètre suivant :

- Boulevard Jean-Jaurès dans sa partie entre la Rue de la République et la Rue de la Montée de la Dîme ;

- Rue du Château jusqu'à l'angle de l'Avenue Elzéard Rougier ;

- Cours Foch dans sa partie entre l'angle d'Elzéard Rougier et le début de la Rue de la République ;

- La Rue de la République dans sa partie entre la Place de l'Horloge et le bas du Boulevard Jean-Jaurès.

Et je confirme, puisque la question a été aussi posée en commission, que ce périmètre pourra être modifié en fonction de l'évolution des signalements.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**M. le Maire :** Merci M. ROUSSET. Y a-t-il des interventions ? M. SALONE !

**M. SALONE :** M. le Maire, avec ce dispositif, Aubagne va rejoindre la liste des 400 villes qui l'ont mis en place. Je tiens à dire que cette proposition faisait partie de notre programme municipal.

Le permis de louer est un dispositif qui date de 2016. Ça a été dit. Je suis agréablement surpris car même la majorité de la Métropole de Mme VASSAL qui a succédé à M. GAUDIN était plutôt opposée à ce permis de louer. Il a fallu les interventions multiples de M. PAYAN, Maire de Marseille, pour voir bouger les choses.

Nul doute que c'est un travail de longue haleine avec des normes qui changent et la multiplication des dispositifs. La chasse aux marchands de sommeil et autres propriétaires indéliçats est ouverte, et ça j'adhère.

Le permis de louer est un outil intéressant mais limité du fait de son jeune âge. Je trouve, et ça a été dit, le périmètre un peu restreint. Il se limite à la vieille ville historique et pas dans la totalité du centre ancien. Il manque le secteur Est, les Aires Saint-Michel, l'Observance. C'est dommage, comme je l'ai signalé en Commission, mais ça vous l'avez dit. Et vous m'avez répondu que le périmètre tournait autour des signalements et qu'il serait évolutif. Donc acte !

Enfin, cette mesure est une avancée. A mon sens, ça ne réglera pas le problème des prix des loyers qui sont très élevés et le problème récurrent de la réfection des logements locatifs.

M. le Maire, j'ai été peut-être pas très long parce que j'ai enlevé beaucoup de choses qui ont été dites par votre Premier Adjoint, sur lesquelles j'étais d'accord. Cette mesure, j'y adhère. Merci.

**M. le Maire :** Merci. D'autres interventions ? Non !

Simplement M. SALONE, vous avez raison, quelque part, on pourrait se poser la question : et pourquoi ne prend-on pas tout le centre historique d'Aubagne, beaucoup plus largement que ce qui a été proposé ? C'est une question qui a été débattue entre nous, entre élus. On a parfaitement conscience, et je pense que vous également, du travail que cela va demander aux services de la Ville qui, en termes de logements, sont déjà des services qui sont particulièrement chargés, particulièrement occupés.

En prenant ce périmètre, on va mesurer ce que cela implique en termes de charges de travail, en termes de personnel au niveau des services du logement de la Ville d'Aubagne.

Cela nous paraît nécessaire, je dois dire, et vous le savez, puisque vous étiez aussi là lors du premier mandat, qu'on a essayé de négocier avec bon nombre de propriétaires, qu'on a essayé de discuter avec eux sur ce périmètre là pour essayer qu'ils rénovent par eux-mêmes. On constate aujourd'hui que c'est plus difficile que cela et que ce permis de louer va être un des outils qui va nous permettre d'avancer sur cette partie de rénovation dans le centre-ville. Si on regarde un peu là où sont les périls ordinaires aujourd'hui, il y a aussi quelques périls imminents, mais les périls ordinaires, c'est-à-dire des lieux où les structures des bâtiments sont fragilisées, eh bien c'est dans ce périmètre-là qu'on trouve quasiment la majorité. C'est pour cette raison qu'on est sur ce périmètre aujourd'hui et que, dès demain, après que les services aient pris la mesure de ce que cela représentait en termes de charges de travail et en termes d'efficacité aussi, disons les choses telles qu'elles sont, on pourra dans les années qui viennent bien évidemment élargir ce périmètre. L'intérêt est simplement, comme vous l'avez souligné, j'emploierai le même mot que vous, de faire en sorte qu'il n'y ait plus de marchands de sommeil qui viennent dans la Ville d'Aubagne ou dans la vieille ville d'Aubagne ou ailleurs, partout, et que tout le monde sache qu'à Aubagne, on ne peut pas louer dans n'importe quelle condition.

En tout cas, merci pour votre intervention.

Je mets donc aux voix, s'il n'y en a pas d'autres, cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **03-210622** est adoptée à l'UNANIMITE.

Merci à M. CHAMLA, lui qui n'a pu la rapporter et Dieu sait combien il y a travaillé, mais je pense qu'il sera satisfait de la façon dont M. ROUSSET l'a rapportée.

On engage maintenant toute une série de délibérations sur la partie Aménagement, Permis de Construire et c'est M. LEANDRE qui va nous les rapporter.

M. LEANDRE pour la numéro 4 si vous le voulez bien.

**04-210622 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -**  
**Approbation de l'acquisition d'un local commercial situé en rez-de-chaussée d'un immeuble sis 7 rue Rastègue à Aubagne, figurant au cadastre sous le numéro 120 de la Section AD, appartenant à la S.C.I. ZABALA représentée par Madame Isabelle ZABALA.**

Merci M. le Maire ; bonsoir Mesdames et Messieurs, mes Chers Collègues.

Dans le cadre de sa politique de revitalisation du centre ancien, la Commune souhaite acquérir un local commercial situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 7 de la Rue Rastègue.

En effet, ce commerce situé au cœur du centre ancien, dans la rue principale du centre historique de la Commune, a un emplacement stratégique.

Cette délibération propose d'acquérir ces locaux auprès de la S.C.I. ZABALA au prix de 25.000 euros.

Cette acquisition étant inférieure au seuil de 180.000 euros et, en application de la note établie par la Direction Générale des Finances Publiques, la consultation de la Direction Immobilière de l'Etat n'est pas obligatoire.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**M. le Maire :** Y a-t-il des interventions ? Non !

On est dans le droit fil des différentes acquisitions pour maîtriser un certain nombre de commerces toujours dans cette partie-là du centre historique d'Aubagne.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **04-210622** est adoptée à l'UNANIMITE.

**05-210622 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -**  
**Approbation d'une cession au profit de la Société SARTORIUS STEDIM de diverses emprises foncières affectées à la seule desserte de leurs propriétés après désaffectation et procédure de déclassement du domaine public.**

Dans le cadre de l'accompagnement du développement de la Société SARTORIUS STEDIM, cette délibération propose d'approuver le principe d'une cession à son profit de diverses emprises foncières après désaffectation et à l'issue d'une procédure de déclassement du domaine public.

SARTORIUS STEDIM, pour ceux qui ne le savent pas, sinon en rappel, est l'employeur privé le plus important de la Commune. Son activité est située dans les BIOTECH, c'est un partenaire de premier plan de l'industrie biopharmaceutique. C'est vraiment une

.../...

chance pour nous, sur Aubagne, d'avoir un fleuron international qui soit basé sur notre Commune.

Pour rappel et/ou information, la Société a connu un début d'année très dynamique avec de très forts taux de croissance à deux chiffres de son chiffre d'affaires et de son résultat. Depuis le début de l'année, pour information, elle est à plus 28 % avec une ambition à 5 milliards d'euros en 2025. Cette société employait dans le monde 11.400 personnes au 31 Mars 2022 dans 25 pays. En France, Aubagne est vraiment la situation la plus importante et nous avons donc plus de 1.000 personnes qui y travaillent. Et pour information également, c'est plus de 1.000 employés qui ont été recrutés au niveau international en l'espace de 3 mois. C'est vous dire la dynamique et la chance que nous avons d'avoir cette société sur la Commune qui est vraiment en pleine croissance.

Pour revenir sur l'objet de la délibération. Plusieurs permis de construire ont été déposés afin de redéployer ses activités au sein de nouvelles unités de production et de bâtiments de bureaux avec un parking de 1.124 places. Le projet est conçu dans un souci d'amélioration de l'impact environnemental. Dans ce but, SARTORIUS STEDIM s'est rapprochée de la Commune afin d'acquérir une partie du domaine public, soit 2.463 m<sup>2</sup>.

Par ailleurs, dans le cadre du projet Chronobus, il s'avère nécessaire, d'une part, d'élargir partiellement l'Avenue de la Fleuride pour une meilleure insertion des aménagements et, d'autre part, d'acquérir une bande de terrain pour l'aménagement de la piste cyclable. Ces emprises foncières d'environ 500 m<sup>2</sup> appartiennent à la Société SARTORIUS STEDIM.

Cette délibération propose d'acter le principe d'un échange de foncier et d'une cession de solde d'environ 1.963 m<sup>2</sup> au profit de la Société SARTORIUS STEDIM de diverses emprises foncières affectées à la seule desserte de leurs propriétés après désaffectation et procédure de déclassement du domaine public.

Une nouvelle délibération sera nécessaire pour finaliser cette cession.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 05-210622 est adoptée à l'UNANIMITE.

**06-210622 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -**

**Approbation de la cession à Madame Jeannine GIUDICELLI d'une portion de parcelle de terrain de 68 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée Section BY n°362, située Chemin Neuf des Royantes.  
RETIREE de l'ORDRE du JOUR.**

**07-210622 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -**

**Approbation de la cession au profit de la Société IMMOSTONE des parcelles cadastrées Section AM numéro 436 d'une contenance de 325 m<sup>2</sup> et numéro 441 d'une contenance de 41 m<sup>2</sup> situées Avenue Roger Salengro.**

Dans le cadre d'un permis de construire délivré à la Société IMMOSTONE pour la construction d'un immeuble de 42 logements avec commerces en rez-de-chaussée, cette

délibération propose de céder à Société IMMOSTONE les parcelles communales situées Avenue Roger Salengro et d'une surface totale d'environ 366 m<sup>2</sup> au prix de 130.000 euros, tel qu'estimé par le Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques.

Cette cession permettra de reculer la construction de la voie en construisant au-dessus du béal. Le béal est un petit canal d'irrigation présent sur la parcelle et l'objectif de cette action, c'est qu'in fine le projet soit plus qualitatif.

Ce projet de délibération a également fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**M. le Maire :** Merci M. LEANDRE. Des interventions ? M. SALONE !

**M. SALONE :** Simplement deux mots. En commission, on en a parlé et j'avais fait quelques réflexions et, au départ, j'étais plutôt pour. Sauf que je me suis aperçu, et en fait il y a des éléments qui m'ont été apportés pour compléter ma réflexion.

Déjà c'est bien qu'un permis qui a été délivré en 2021 puisse sortir au bout de tant de mois, mais c'est normal, c'est le cours normal. Ma question va être simple. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi la délibération annonce un permis de construire qui a été délivré à IMMOSTONE alors que, sur la fiche légale, il y a un autre nom qui s'affiche ? Le bénéficiaire, en l'occurrence, est une S.C.C.V. émanant du Groupe COGEDIM qui semble apprécier le terroir aubagnais puisqu'il a construit à Camp Major et à l'Avenue de Laute aussi.

Peut-être que le permis a été transféré, mais ça n'est pas marqué. Dans tous les cas, jamais une décision de délivrance au nom de l'IMMOSTONE n'a été affichée sur le terrain. Il y a une inadéquation entre le terme de la délibération et l'affichage réel de ce site. Il faut donc s'interroger sur la validité des délais de recours.

Sur cette base, il apparaît difficile de présenter au vote cette délibération qui présente de telles interrogations et nous vous demandons de la retirer de l'Ordre du Jour et de la représenter quand ce sera réglé, il n'y a pas de souci.

Sinon, en cas de refus, on sera obligé de voter contre alors qu'au départ on était pour. Là, il y a un problème technique pour nous.

**M. le Maire :** Mme BENASSAYA-NIVET !

**Mme BENASSAYA-NIVET :** Je fais quand même mon intervention et puis on verra après.

Nous souhaitons dire que nous ne pouvons qu'approuver la construction de cet immeuble Avenue Roger Salengro. Il réunit, pour nous, toutes les conditions favorables, à savoir une bonne localisation, proche du centre-ville et des transports en commun, des commerces en rez-de-chaussée avec tous les avantages que cela comporte et puis des espaces naturels non consommés. Nous avons tant besoin de verdure. Remarquons déjà, au mois de juin, cette chaleur accablante.

On se pose malgré tout une question sur l'école de céramique. Y-a-t-il une servitude de passage afin que l'on puisse livrer tout ce dont cette école a besoin afin d'assurer ses formations ? De plus, quel est le quota de logements sociaux ?

Merci.

.../...

**M. le Maire :** M. LEANDRE, si vous voulez bien répondre à M. SALONE et à Mme BENASSAYA !

**M. LEANDRE :** Tout à fait. Au niveau des délais, comme habituellement nous essayons d'instruire le plus rapidement possible. Alors, c'est vrai qu'aujourd'hui, je pense que vous le savez, le marché du bâtiment est soumis à de fortes tensions inflationnistes. C'est vrai que certains programmes peuvent prendre du retard du fait des circonstances que nous connaissons. Ça, je n'ai pas le détail exact mais, en tout cas, c'est les informations que nous avons tous au niveau du quotidien et au niveau du B.T.P. globalement sur la France.

Au niveau du nom, effectivement le permis de construire a bien été transféré, je vous confirme ce point. IMMOSTONE fait toujours partie du groupement qui va construire.

Ce n'est peut-être pas effectivement noté sur l'affichage. On va prendre le point mais vu que le permis a bien été transféré, ça a été acté. A mes yeux, il ne paraît pas nécessaire de reporter le sujet. Je parle sous contrôle de M. BONINO, Directeur Général sur le sujet. Après, au niveau du détail des logements, je n'ai pas le détail sous les yeux. Dernièrement, lors du dernier Conseil, j'avais eu le plaisir de vous lister les constructions et celles pour lesquelles il y avait des logements sociaux. Pour celui-ci, je n'ai pas le détail sous les yeux.

**M. ROUSSET :** M. le Maire, je pourrai compléter l'intervention de Yoann LEANDRE.

Je confirme, Mme BENASSAYA, qu'il y a bien une servitude pour l'école de céramique.

**Mme BENASSAYA-NIVET :** Ah, merci !

**M. ROUSSET :** Et je vous confirme qu'il n'y a pas de logements sociaux dans le programme qui est proposé.

**M. le Maire :** M. SALONE !

**M. SALONE :** Comme je l'ai dit en Commission, le projet me convenait étant donné que c'est l'alignement des immeubles, pour un visuel esthétique, c'était déjà sur ce point-là très bien, il n'y a pas de souci. Le fait qu'il y ait des logements, ce n'était pas un souci, malgré que j'ai toujours mon dada, s'il n'y a pas de logements sociaux, mais au moins de l'accession sociale en propriété, ça m'aurait paru très judicieux. Mais là il me semble que s'il y a des personnes qui devraient faire un recours, ça ne marche pas ; il y a un problème. Je ne veux pas être...

**M. LEANDRE :** Si un recours est formulé et qu'il y a bien eu un transfert au niveau de la Société IMMOSTONE, le sujet va suivre. C'est-à-dire qu'on ne va pas découvrir quelque chose et la personne qui voudra faire ce recours va bien avoir un interlocuteur qui pourra lui répondre, habilité, puisque ce transfert-là aura été antérieur. Donc, encore une fois, je parle sous le contrôle des services, mais je ne vois pas de vices de procédure ou d'éventuels soucis pour des recours.

**M. le Maire :** Donc, s'il n'y a pas de vice de procédure, la justice tranchera si, éventuellement, il y a un dysfonctionnement. Merci M. SALONE de nous l'avoir fait remarquer et on vous dira très honnêtement si cela a eu lieu ou pas, mais en l'état, il ne semble pas que ces éléments-là soient de nature à nous faire retirer la délibération.

Je vais donc la mettre aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **07-210622** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ, M. GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

**08-210622 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -**  
**Approbation de la cession au profit de Monsieur et Madame BOREL d'une partie du domaine public à l'angle du Chemin de Saint-Michel et du Chemin de la Colline aux Oiseaux après désaffectation et procédure de déclassement du domaine public.**

Cette délibération propose de céder à Monsieur et Madame BOREL qui en ont fait la demande, une partie du domaine public jouxtant leur propriété, soit environ 142 m<sup>2</sup>, situés à l'angle des chemins de Saint-Michel et de la Colline aux Oiseaux au prix de 28.000 euros, tel qu'estimés par le Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques.

Cette emprise foncière est à détacher du domaine public et permettrait à Monsieur et Madame BOREL de disposer d'une surface aménageable à végétaliser tout en maintenant une bande de circulation piétonne.

Une nouvelle délibération sera nécessaire pour finaliser cette cession, après désaffectation et à l'issue d'une procédure de déclassement du domaine public.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **08-210622** est adoptée à l'UNANIMITE.

**09-210622 - Sur le rapport de Monsieur Matthieu HERMANT, Conseiller Municipal -**  
**Approbation de l'acquisition auprès de la SAFER de biens bâtis et non bâtis situés Camp Lambert.**

En effet, ce projet de délibération concerne l'acquisition de foncier pour le projet Camp de Lambert. Celui-ci se finalise.

Je vous fais un petit rappel sur le projet Camp de Lambert. Celui-ci vise à faciliter l'installation de jeunes agriculteurs sur la Commune d'Aubagne-en-Provence. Trois agriculteurs qui vont avoir une production en label BIO et une exploitation avicole biologique avec ventes locales. Le but de cette démarche est de continuer à développer l'agriculture sur notre Commune et apporter le soutien de la Ville d'Aubagne-en-Provence à ce secteur bien trop souvent délaissé.

Développer la vente en circuits courts, ce qui permettrait aux Aubagnais d'acheter des produits de qualité à des prix abordables sans avoir fait le tour de la planète avant d'arriver dans nos assiettes. Il y a aussi un versant éducatif puisque des enfants scolarisés sur la Ville d'Aubagne-en-Provence pourront aller enrichir leurs connaissances de la nature et de l'agriculture au travers de journées pédagogiques sur ce site.

Nous avons, lors du Conseil Municipal de septembre, approuvé l'acquisition auprès de la SAFER de 15 hectares et 10 ares au prix total de 1.486.270 euros.

L'acheteur initial évincé a fait valoir son droit de priorité, ce qui a changé le schéma d'achat initial. De ce fait, nous voici aujourd'hui avec ce rapport pour valider à nouveau cet achat sous une nouvelle forme. Celui-ci se présente en deux temps.

Dans un premier temps, la Commune a acquis, par voie de préemption, en février 2022, la zone de biens bâtis et la zone naturelle, ce qui représente 7 hectares 36 ares et 03 centiares au prix de 1.116.000 euros.

Dans un second temps, la Commune achète la zone agriculture, ce qui représente 7 hectares 73 ares et 97 centiares pour le prix de 370.270 euros, c'est l'objet de cette délibération, le prix d'acquisition reste inchangé.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**M. le Maire :** Merci M. HERMANT. Y a-t-il des interventions ? M. SALONE !

**M. SALONE :** Simplement pour dire qu'on est tout à fait d'accord avec ce projet-là. Systématiquement, quand le patrimoine de la Ville s'agrandit, on sera toujours favorable.

Ça me permet de poser la question que j'avais oubliée tout à l'heure. J'avais demandé d'avoir l'état des actifs et des ventes du patrimoine pour savoir un petit peu l'état aujourd'hui. Je n'arrive pas à trouver et me retrouver quand je fais des recherches.

**M. le Maire :** C'est dans les délibérations. Si vous prenez les délibérations, que vous les travaillez un peu, vous allez tout retrouver M. SALONE.

**M. SALONE :** Depuis 2014, je n'y étais pas, ça me ferait donc gagner du temps.

**M. le Maire :** Vous avez des collègues ici qui vont vous aider, c'est sur le site internet de la Ville, vous retrouvez tout cela, je vous assure.

**M. SALONE :** Alors je vais chercher.

**M. le Maire :** Je pense que ça va vous prendre du temps mais vous avez tout ce qu'il faut, franchement !

S'il n'y a pas d'autres interventions sur cette délibération ?

M. GRANDJEAN !

**M. GRANDJEAN :** Mais c'est quoi cette réponse que vous faites à M. SALONE, M. le Maire. Les services de la Ville ne sont pas qu'au service des élus de la majorité, ils sont aussi au service de élus de l'opposition. D'ailleurs M. BONINO fait le travail quand on lui demande. Là, on demande un état des cessions qui ont été faites. Les services doivent répondre à la demande de l'élu pour pouvoir éclairer ses prochaines positions.

Ce n'est pas à lui de faire de l'archivage, du désarchivage. A un moment donné, c'est quoi cette réponse, elle est complètement contraire à l'esprit de la loi, vous qui en parliez tout à l'heure.

**M. le Maire :** M. GRANDJEAN, je dis que tout est transparent. Tout est dans les délibérations, tout achat, toute vente apparaît quelque part dans un Conseil Municipal. Si vous travaillez normalement tout au long de l'année et tout au long de votre mandat, vous trouvez tout ça. Vous trouvez tout ça ! Si vous ne travaillez pas, c'est sûr que vous ne les avez pas. Et ce que j'ai dit à M. SALONE, c'est : M. SALONE tout est ouvert, vous l'avez dans les délibérations. Et si M. SALONE ne souhaite pas faire ce travail-là, qu'il m'adresse ou qu'il adresse à l'administration une demande, nous y répondrons comme la loi l'autorise bien évidemment. Mais en tout cas, M. SALONE, tout est dans les délibérations. C'est vrai que, dans les précédents mandats qui ne sont pas les nôtres, on ne donnait pas toutes les informations. Je vous reparle de la dette. Je vous reparle du protocole qui a été signé avec R.B.S., on va attaquer les finances tout à l'heure, dans lequel effectivement ce n'était pas passé en Conseil Municipal. Mais la différence, c'est que, nous, tout est dans les conseils municipaux, tous les achats, toutes les ventes du patrimoine de la Ville.

On revient à l'essentiel sur le Camp Lambert.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **09-210622** est adoptée à l'UNANIMITE.

Merci M. HERMANT.

**10-210622 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint -**  
**Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la Commune à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2022.**

Cette délibération propose d'approuver le principe de l'extinction nocturne partielle de l'éclairage public de la Commune.

En effet, cette action, outre la réduction de la consommation électrique, permettra de préserver l'environnement notamment en limitant les émissions de gaz à effets de serre, et favorisera la lutte contre les nuisances lumineuses.

Je vous indiquerai M. le Maire que ça a donné lieu aussi, lors de la commission municipale, à un échange constructif avec les membres de la commission et où l'administration a pu répondre à l'ensemble des questions qui pouvaient être posées sur cette délibération.

Ce projet de délibération a bien fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**M. le Maire :** Y a-t-il des interventions ? Mme FARDOUX !

**Mme FARDOUX :** Je vais m'abstenir de remettre une couche sur votre réponse à mon collègue, M. SALONE, mais je n'en pense pas moins.

Dès le début du mandat, et sans doute avant même, nous vous avons demandé d'ouvrir le débat sur l'extinction de l'éclairage public. Nous avons à l'époque porté exactement les mêmes arguments que ceux qui apparaissent dans la délibération et qui ont été rappelés par M. ROUSSET : la sobriété énergétique, l'économie financière, la préservation de la biodiversité, etc.

A l'époque, nous n'étions pas toutes et tous à « RASSEMBLÉ.E.S. POUR AUBAGNE » complètement certains que c'était la voie à privilégier partout notamment en relation avec la sécurité des femmes en particulier, mais nous étions unanimes à affirmer qu'il n'était plus possible, d'un point de vue écologique, d'éclairer toutes les nuits tant de rues désertes. A l'époque, vous nous suiviez et vous nous précédiez même grandement sur l'argument de la sécurité et vous nous aviez assuré que les services travaillaient plutôt sur la mise en place de détecteurs de mouvements. Il aura donc fallu deux ans pour que cette piste soit laissée de côté, sans doute pour des raisons financières et que vous reveniez vers le Conseil Municipal pour nous proposer ce que nous vous demandions.

Nous voterons évidemment pour cette délibération tant l'urgence écologique est grande, encore plus grande qu'il y a deux ans. Et nous voterons pour par souci de cohérence alors même que cette délibération est d'un flou absolu. Ni les quartiers, ni les horaires ne sont mis en débat ici alors que la mise en application est prévue dans 10 jours et que tous les détails ont donc nécessairement déjà été décidés. Nous regrettons vraiment ce manque de clarté.

Nous voulons croire, nous sommes bien forcés de supposer, en l'absence de détails, qu'il s'agit d'une vraie démarche qui concernera une zone significative de notre territoire et non pas une mesurette destinée à remplir une ligne de votre rapport annuel sur le développement durable. Nous espérons également que l'information de la population dans le peu de temps qui reste sera suffisante pour ne pas provoquer le rejet d'une mesure que nous estimons nécessaire.

**M. le Maire :** Mme BENASSAYA-NIVET !

**Mme BENASSAYA-NIVET :** Je vous remercie de me donner la parole. Je voudrais quand même dire, avant de démarrer mon intervention, tout ce que je dis dans ce Conseil Municipal est complètement positif mais j'ai un sentiment terriblement pénible, c'est très insupportable de se sentir méprisée. Je tenais à vous le dire.

Je démarre cette intervention sur la délibération 10.

Lors d'une ancienne intervention justement, j'ai assuré la majorité que nous approuverions toute décision, toute action en vue de protéger notre Planète. Alors nous approuvons fortement le principe de l'extinction partielle de l'éclairage public de notre Commune. Une action que nous appelons de nos vœux depuis longtemps.

Cela entraînera, bien sûr, une diminution des émissions de gaz à effet de serre, ce sera une économie pour les contribuables. Des effets positifs encourageants pour poursuivre évidemment dans ce sens.

Donc, le 1<sup>er</sup> Juillet, certaines rues d'Aubagne seront moins éclairées, les Aubagnaises et Aubagnais devront avoir l'assurance que leur sécurité n'est pas mise à mal, nous sommes certains que votre étude en tiendra compte.

Je vous remercie.

**M. le Maire :** M. SALONE !

**M. SALONE :** Juste deux mots pour compléter ce qu'a dit ma collègue.

Cette proposition émane aussi de notre programme municipal. Ça me fait donc énormément plaisir. Comme je l'ai dit en commission, ça me fait d'autant plus plaisir qu'il y a 10 ans j'y ai travaillé dessus avec les services municipaux sur : comment économiser l'électricité dans le domaine public, la mise en place de lampadaires LED, des lampadaires qui s'allumaient et s'éteignaient au passage, ça existait, ça commençait à sortir et c'était très très cher à l'époque. Je me réjouis qu'aujourd'hui il y a peut-être des possibilités.

Et aujourd'hui, c'est vrai qu'avec cette crise énergétique il devient de plus en plus urgent de traiter les voies, ça permettra aussi de faire de substantielles économies pour la Ville. C'est tout simplement ce que je voulais rajouter.

Merci M. le Maire.

**M. le Maire :** Merci. M. ROUSSET peut-être pour quelques précisions par rapport aux questions qui ont été posées !

**M. ROUSSET :** Oui M. le Maire.

Je voudrais d'abord faire une intervention qui va porter sur la méthode.

On a la chance dans la Commission « Aménagement du Territoire » d'avoir des présents, ce qui n'est pas toujours le cas dans d'autres commissions, on en parlera peut-être dans la suite de ce Conseil Municipal, où les échanges sont fructueux et riches. Un certain nombre de questions que pose Mme FARDOUX, mais je vais y répondre sans problème, ont été portées lors de cette commission municipale. Le principe de la commission municipale, c'est que chaque groupe désigne un ou deux représentants et, après, je peux supposer que, comme il reste en plus trois semaines entre la commission et la date du Conseil Municipal, ce ou ces représentants font des retours à l'ensemble de leurs groupes de ce qui a été échangé en commission. Parce que, sinon, c'est presque plus la peine d'avoir des commissions si, de toutes façons, on me repose les mêmes questions lors du Conseil Municipal. Ça, c'était sur la méthode.

Alors, oui Mme FARDOUX, vous avez raison, vous avez raison sur un point, c'est qu'on s'est interrogé, qu'il a fallu un peu de temps sur le principe de la sécurité parce que, comme vous le savez, l'éclairage participe au sentiment de sécurité. On a fait des études, on a vu des collectivités qui avaient déjà un peu d'avance par rapport à nous sur ce domaine-là pour connaître leur ressenti, avoir un retour d'expérience, avant de se décider et de mettre en place cette extinction partielle. Sachant que, bien sûr, l'objectif qu'on voudrait atteindre, c'est que l'on ait un éclairage qui soit adapté en fonction de la fréquentation, de la présence et tout cela a un coût clairement. A aujourd'hui, c'est toujours l'objectif, mais ce n'est pas quelque chose qu'on va pouvoir mettre en place au 1<sup>er</sup> Juillet.

Après, sur l'éclairage globalement quand même, je vous rappelle que, depuis 2014 lorsque nous sommes arrivés aux affaires, nous avons eu chaque année des investissements particulièrement conséquents parce que nous avons trouvé une situation qui était plutôt déplorable. Nous avons, en termes environnemental, eu ce projet qui d'ailleurs est un projet sur douze ans, qui, d'abord, nous a permis de changer l'ensemble des armoires de distribution et puis, dans un deuxième temps aussi, l'éclairage proprement dit, c'est-à-dire avec des lampes LED. Dernier point que je voudrais vous signaler aussi, c'est que concernant l'information aux Aubagnais, bien sûr qu'elle aura lieu, on en a parlé longuement lors de la Commission municipale qui s'est tenue il y a de cela trois semaines. Voilà.

.../...

Mme BENASSAYA, je vous remercie de dire que vous voterez à chaque fois des délibérations qui iront dans le sens du développement durable.

**Mme BENASSAYA-NIVET** : Pardonnez-moi, je n'ai pas dit ça !

**M. ROUSSET** : Ah bon, alors vous gâchez ma joie.

**Mme BENASSAYA-NIVET** : Je vous ai dit que, lorsque quelque chose sera dans le sens que nous souhaitons, évidemment je le soulignerai, mais pas à chaque fois.

**M. ROUSSET** : Très bien, j'ai noté.

Et puis, dernier point pour Mme FARDOUX et je conclurai là M. le Maire, c'est que « non », on ne fait pas de l'affichage, on essaie simplement d'informer dans la mesure du possible sur l'ensemble des actions que nous menons, il nous semblait intéressant de vous informer concernant cette extinction nocturne de l'éclairage parce que, comme vous le disiez, c'est une demande forte qui, en plus, dans le contexte actuel, ne peut que nous aider compte tenu de l'augmentation assez pharamineuse du coût de l'énergie dont je vous rappelle que les collectivités n'ont pas, comme les particuliers, le fameux bouclier qui permet de limiter le coût de l'électricité à 4 %.

Voilà M. le Maire.

**M. le Maire** : Merci M. ROUSSET

Je rajouterai que tout ça passe par un arrêté et que l'arrêté ne peut avoir lieu quand on n'éclaire plus une partie de la Ville qu'après un vote en Conseil Municipal. On s'y serait peut-être pris il y a 15 jours ou trois semaines en avance, mais il fallait que ça passe par un Conseil Municipal et qu'il y ait un arrêté derrière.

Je mets donc aux voix cette délibération, si j'ai bien compris,

Mme FARDOUX !

**Mme FARDOUX** : Cachez votre joie M. GAZAY de me redonner la parole !

M. ROUSSET, je suis désolée, je ne comprends pas ce que vous nous répondez en fait. J'ai entendu que vous reprochez à mon camarade SALONE de ne pas m'avoir racontée précisément ce que vous aviez dit sur cette délibération en commission. Mais, dans ce que vous nous avez dit, je n'ai pas trouvé les points de précisions que je vous demandais. Et, par ailleurs, je ne comprends pas du tout pourquoi les points de précisions ne figurent pas en annexe de la délibération. Pourquoi faudrait-il que des informations soient données oralement en commission ? Soit on en est seulement à autoriser le maire à prendre un arrêté et il n'est pas du tout question dans l'immédiat de mettre en application,

**M. le Maire** : C'est ça ! Ça va être mis en application mais c'est l'arrêté qui va le préciser. Il y a une hiérarchie des lois, il y a une hiérarchie des délibérations.

**Mme FARDOUX** : Je vous remercie, je suis bien au courant que les arrêtés sont inférieurs aux délibérations du Conseil Municipal.

**M. le Maire** : Alors si vous le savez !

**Mme FARDOUX :** Je m'étonne simplement qu'on ne puisse pas ici débattre des décisions que vous avez prises concernant les horaires et concernant les rues ou les quartiers qui sont concernés par cette question. Ça échappe à tout débat démocratique et nous le regrettons, et nous le contestons fortement. Moi je ne suis loin de dire, comme Mme BENASSAYA, : je ne vous ai pas dit que je voterai pour. Je vous l'avais dit, mais, en même temps si vous ne répondez pas aux questions de précisions, ça pose vraiment un problème. On est là pour parler de ce principe là, tout le monde dit que c'est nécessaire d'un point de vue écologique et économique, tout le monde sait aussi que vous allez être confrontés à des problèmes localement par des gens qui ne vont pas être contents qu'on leur éteigne la lumière dans leur rue et ça fait partie des difficultés auxquelles la mairie va être confrontée. Ça mérite qu'on ait un débat sur cette question-là et que vous soyez, au contraire, porteur d'une délibération votée à l'unanimité pour pouvoir mener à bien ce projet très important.

**M. ROUSSET :** Mme FARDOUX, l'information que je vous redonne qui a été donnée en commission municipale, c'est que les horaires seront de 1 à 6 heures du matin, qu'ils pourront varier éventuellement selon la durée de l'ensoleillement et que, à Aubagne, on essaiera de privilégier par les informations que nous avons les rues et les avenues qui sont le moins fréquentées. On avait parlé, avec M. SALONE, du centre-ville qui notamment n'allait pas être traité de la même façon que certains quartiers périphériques. Voilà.

Et ce seront les arrêtés que prendra le maire le 1<sup>er</sup> Juillet qui donneront une information plus précise qui sera aussi communiquée à l'ensemble des Aubagnais sur le site de la Ville.

Il y a quelque chose qui me gêne chez vous Mme FARDOUX, je vous le dis, c'est qu'à aucun moment, j'ai employé le terme « reproche » concernant M. SALONE, je vous ai simplement interpellée sur la méthode. C'est tout. Je n'ai pas à juger du comportement du M. SALONE à votre égard. Vous avez trop tendance, dans vos interventions, à personnaliser les choses. Moi, je dis simplement, vous étiez présente lors de l'élaboration du Règlement Intérieur du Conseil Municipal. Vous aviez à juste titre insisté sur le fait qu'il fallait que les commissions aient un rôle beaucoup plus actif. Nous en avons convenu ensemble. Je m'interroge donc maintenant en disant : est-ce que ce rôle actif des commissions est bien retransmis à l'ensemble des membres du groupe concerné. C'est tout. Je n'ai aucun jugement de valeur à faire sur le comportement de X par rapport à Y.

**M. le Maire :** Mme FARDOUX, M. SALONE vous a-t-il dit que c'était de 1 à 6 heures ?

**Mme FARDOUX :** Non pas du tout ! Nous avouons bien que cette unique...

**M. le Maire :** M. SALONE, ce n'est pas beau ça, quand même enfin ! Vous devez rapporter à Mme FARDOUX.

**Mme FARDOUX :** Que l'unique information qui est sortie du secret effectivement n'a pas été transmise.

**M. le Maire :** Cela, vraiment, c'est un gros problème dans votre groupe, là, M. SALONE, vous n'avez pas dit à Mme FARDOUX que c'était de 1 à 6 heures.

**Mme FARDOUX :** M. GAZAY, soyez sérieux deux minutes s'il vous plaît !

**M. le Maire :** Mais je suis très sérieux Madame. Je dis que M. SALONE ne vous a pas rapporté.

C'est consternant.

**Mme FARDOUX** : Ce qui est consternant, c'est que M. ROUSSET nous réponde que le 1<sup>er</sup> Juillet, c'est dans 10 jours, seront publiés des précisions et qu'il refuse de nous les livrer ce soir comme il ne les a pas livrées en commission. Ça, ça me consterne en effet. Je ne comprends pas, vraiment je ne comprends pas. Vous nous dites que les horaires, c'est 1-6 heures, modulables été/hiver, ok, très bien ! Déjà ce n'est pas très précis et vous nous dites : plutôt la campagne que le centre-ville. Ok, d'accord, ce n'est pas très précis. Ces précisions-là, je ne comprends pas pourquoi vous ne nous les donnez pas. Cela n'a aucun sens. On ne va pas se disputer sur des histoires de rues. Je trouve qu'à cette délibération il manque une annexe. C'est tout.

Et effectivement, si M. SALONE m'avait dit : 1-6 heures, je ne vous aurais pas interrogé sur les horaires, ça n'aurait rien changé au sens de mes questions puisque la localisation n'est pas une petite affaire. Je maintiens tout sauf la question sur les horaires.

**M. le Maire** : Alors M. SALONE, comment fait-on ? Je pense que c'est grave. Le pays est dans une situation dramatique. M. SALONE n'a pas dit à Mme FARDOUX que l'éclairage s'arrêtait à 1 heure du matin et qu'il reprenait à 6 heures.

Alors, Mme FARDOUX, que faites-vous d'un point de vue vote ? Puisque là je passe au vote. Nous vous écoutons pour vous et votre groupe.

**Mme FARDOUX** : Allez, on va dire qu'on n'est pas revanchard et que, même sans information et dans le flou le plus total, on vote pour, on vous fait confiance sur la localisation.

**M. le Maire** : Bravo M. SALONE. Moi j'applaudis des deux mots et des deux bras M. SALONE, bravo M. SALONE, vous avez su convaincre Mme FARDOUX, ce qui, me semble-t-il, n'est pas une mince affaire.

Les autres groupes politiques font quoi ?

M. GRANDJEAN vote aussi. Mme BOUGEAREL vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **10-210622** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme BOUGEAREL (2).

Merci mes Chers Collègues.

## **COMMISSION « FINANCES, BUDGET, ECONOMIE, EMPLOI »**

---

### **11-210622 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire - Revalorisation des Autorisations des Programmes et Crédits de Paiement.**

C'est principalement l'A.P.P.R. 02-2017 qui concerne la restauration du patrimoine qui est mise à jour. Cela concerne la restauration de l'église Saint-Sauveur, dont nous rajoutons un montant total de 33.622 euros qui sont financés, d'une part, par une subvention de la Fondation du Patrimoine que nous avons reçue d'un montant de 24.976 euros et le reste, soit 8.646 euros, est financé par d'autres crédits, sur d'autres comptes, que nous n'avons pas utilisé et que nous récupérons.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**M. le Maire :** Merci Mme MENET ? Y a-t-il des interventions ? M. LATZ !

**M. LATZ :** Sur cette délibération, vous avez parlé tout à l'heure de transparence, de la vie publique et de la facilité de lire des délibérations. Je vous mets au défi républicain et on l'a essayé en commissions, de retrouver ces 33.000 euros dans cet A.P./C.P., c'est impossible. Et j'entends bien, puisqu'on en a discuté en commission, que ce tableau ne permet pas et qu'il est classifié et normalisé par les institutions mais il n'empêche qu'on ne peut pas retrouver ces 33.000 euros dans le tableau. De fait, je suis donc allé voir les A.P./C.P. des délibérations antérieures et notamment celles du budget que vous avez voté en décembre 2021. Sur ces A.P./C.P., il y avait 56 millions d'euros d'Autorisations de Programme, juste 56 millions d'Autorisations de Programme. Aujourd'hui, dans cette délibération, qui nous est présentée comme un petit ajustement de 33.000 euros, ça paraît beaucoup d'argent 33.000 euros, on est en train de parler de 0,04 % du programme.

Cette délibération qui nous est présentée sur un ajustement de 33.000 euros, on découvre par rapport à la délibération de décembre que l'Autorisation d'Investissement des Programmes passe de 56.000 euros à 46. Il y a donc 10 millions d'euros d'investissement qui viennent de disparaître en 6 mois et la délibération ne met pas le focus là-dessus. Elle met le focus sur les 33.000 euros de l'Eglise Saint-Sauveur. Il y a quand même dans la lecture de ce tableau, juste pour information, près de 2 millions d'euros en moins pour le centre-ville, près de 1,2 millions d'euros pour l'aménagement des quartiers et 1,9 millions d'euros en moins pour la création du Pôle Educatif. Ça fait beaucoup d'argent en moins dans cet A.P./C.P. et ça aurait mérité dans la présentation de la délibération de mettre en avant plutôt ces 10 millions d'euros et l'explication de pourquoi ils ont disparu en 6 mois que mettre en avant l'évolution du C.P., parce que c'est un peu technique et sur les 33.000 euros.

Est-ce que la majorité considère qu'il n'est plus nécessaire d'investir autant et enlève 20 % du programme ?

Est-ce que le vrai sujet, ce n'est pas cette église Saint-Sauveur qu'il faut restaurer mais c'est la validation dans cette délibération et dans ce vote de la baisse de ce programme de 10 millions d'euros ?

Et est-ce que voter une évolution des Autorisations de Programme uniquement sur un sujet de 33.000 euros alors même qu'il y a beaucoup beaucoup beaucoup de sujets qui concernent la Ville en termes d'investissement, de réaménagement de la Ville, de réaménagement des écoles, de réaménagement et d'adaptation de la Ville aux situations de canicule, aux contraintes de pouvoir d'achat, etc. ? Et on se dit : 6 mois après, tous ces événements-là se concentrent sur le réaménagement de 33.000 euros sur un budget global de 46.

On est donc un peu perdu. On ne comprend pas cette démarche là et, surtout, on ne comprend pas pourquoi il n'a pas été expliqué l'évolution en 6 mois des 56 millions d'euros vers les 46 millions d'euros d'investissement des Autorisations de Programme.

**M. le Maire :** M. GRANDJEAN !

**M. GRANDJEAN :** J'aurais aimé entendre la réponse de Mme MENET sur ce qu'a dit M. LATZ juste avant d'intervenir si c'est possible.

.../...

**M. le Maire :** Allez-y et puis vous pourrez intervenir après derrière encore.

**M. GRANDJEAN :** En tout cas, je vais intervenir juste sur la modification de 25.000 euros, c'est-à-dire + 33 – 8 qui nous a été présentée en commission.

Le seul changement est d'ajouter 25.000 euros pour la restauration d'un tableau de l'église.

Nous ne contestons pas l'intérêt de la restauration du patrimoine, fut-il religieux, que ce soit clair, et pas utilisé et déformé comme c'est trop souvent le cas.

Nous contestons par contre les priorités qui font qu'à investir cette somme vous préféreriez que ce soit dans un tableau de l'église plutôt que pour isoler une école ou changer une chaudière vétuste, voire un véhicule tellement vieux qu'il consomme et pollue plus que de raison.

Voyez, si, demain, dans mon budget personnel contraint, je touche une petite somme au loto, et que ma chaudière est en panne et qu'il y a un tableau dans le salon qu'il faut restaurer, il n'y a pas photo, je change la chaudière, c'est de bonne gestion. Ce n'est pas le choix que fait la Ville.

Nous voterons donc contre cette revalorisation qui nous semble mal affectée.

**M. le Maire :** Mme MENET peut-être !

**Mme MENET :** M. GRANDJEAN, je peux vous répondre tout de suite. On n'a pas joué au loto. On affecte là, ça vous a peut-être échappé dans ce que j'ai dit, mais on affecte là une subvention que l'on a reçue de la Fondation du Patrimoine. On ne peut pas l'affecter aux écoles. La Fondation du Patrimoine nous donne une subvention pour tel objet. On ne peut pas la mettre où on veut. C'est une subvention pour un investissement particulier qui est fléché. Je ne comprends pas bien votre question.

**M. GRANDJEAN :** Mon intervention, c'est sur l'investissement en dépense, elle n'est pas sur la recette.

**Mme MENET :** Mais l'investissement se fait en fonction de la recette que l'on a reçue. On a reçu de l'argent pour l'église, on ne va pas l'affecter à l'école. Cela paraît évident. Je ne comprends pas trop votre questionnement, mais enfin c'est comme ça. Normalement, ce sont des financements, les recettes, que l'on reçoit et notamment les subventions, ce sont des financements qui sont fléchés. On reçoit un montant pour une dépense précise. On ne peut pas l'affecter comme l'on veut, n'importe où, sur n'importe quelle dépense. Non, non, ça c'est fléché et on a quand même des contrôles, la Fondation du Patrimoine va bien vérifier que ce qu'elle nous a donné va bien aller à l'église.

**M. le Maire :** C'est tellement évident !

**Mme MENET :** Ça me paraît d'une évidence.

Alors, la première question, M. LATZ, si vous voulez, on reprend peut-être les chiffres ; je ne sais pas où vous avez pris les 10 millions d'euros d'écart. Comme on vous l'a expliqué en commission, les A.P./C.P. évoluent, on les modifie chaque fois qu'il y a un crédit ou une dépense budgétaire et vous avez repris le budget mais nous avons fait une évolution

.../...

des A.P./C.P. au dernier Conseil Municipal du 3 Mai. Moi, je me base sur ce chiffre là et vous pouvez bien vérifier qu'au dernier Conseil Municipal du 3 Mai, nous avons pour les dépenses une révision de l'exercice de 9.482.743 euros, je vous passe les centimes, et nous avons au 21 Juin une révision des C.P. ouverts au titre de l'exercice de 9.507.720 euros qui correspondent à l'écart de ce que nous avons rajouté, les 24.700 euros, je vous passe les centimes aussi.

Maintenant, si vous voulez plus de renseignements, on peut entrer dans les détails, mais sachez que ce sont des états que nous avons, que nous remplissons, qui sont normés, ce ne sont pas des tableaux que nous inventons, ce sont des tableaux normés, on met donc les chiffres dans des tableaux normés que l'on reporte de Conseil en Conseil en fonction des modifications que l'on fait financièrement et dans le budget.

Encore une fois, si vous voulez plus de renseignements, on pourra revoir ça lors d'une prochaine commission.

**M. le Maire :** Tout le monde comprend que M. LATZ a pris un document qui était un peu antérieur et que ça a été modifié entre temps. Il n'y a pas mort d'homme non plus. M. LATZ, je sais que la finance est compliquée à suivre. Voilà l'explication qui vous a été donnée par Mme MENET pour les 10 millions d'euros, elle parle de 9 et quelques. Le sujet est là.

Je vous en prie M. LATZ.

**M. LATZ :** Effectivement, de toute façon, les A.P./C.P. du mois de mai, on avait voté contre. N'empêche qu'aujourd'hui on voit bien qu'on peut les modifier puisque vous modifiez là. Je voulais juste répondre par rapport à votre première réponse à M. GRANDJEAN. Effectivement, c'est fléché, on comprend bien cela, mais vous avez complété de 25.000 euros, ou 24.000. Il y a quand même une dépense supplémentaire de la Ville de 24.000 euros complétés par les 8.000 euros. Il y a trois quarts de la Ville et un quart de la subvention. Juste qu'on soit clair, il y a une réelle dépense en plus. Ce n'est pas juste de la subvention.

**M. le Maire :** M. LATZ, lorsque vous obtenez des subventions, qu'elles viennent de n'importe quelle institution...

**M. LATZ :** Il y a un co-financement !

**M. le Maire :** Il y a toujours un co-financement. C'est parce que nous avons effectivement récupéré ces 8.000 euros de la Fondation du Patrimoine que nous pouvons créditer toute la ligne budgétaire, côté mairie et côté financement, en l'occurrence la Fondation du Patrimoine. C'est une logique que vous connaissez.

**Mme MENET :** Et je tiens à votre disposition les documents, je les ai sous les yeux, il n'y a pas de souci.

**M. le Maire :** Ces ambiguïtés étant levées pour les uns et les autres, je vais mettre aux voix cette délibération.

Qui vote contre ?

La délibération n° **11-210622** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN, Mme BENASSAYA-NIVET et Mme BOUGEAREL (2).

**12-210622 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -**  
**Approbation de la Décision Modificative n° 2 du Budget Principal 2022.**

Nous rajoutons au Budget Primitif un montant total de 3.339.760,72 euros en fonctionnement et 24.976,00 euros en investissement correspondants aux travaux dont je viens de vous parler.

En détail, pour le fonctionnement, nous avons rajouté au chapitre 011 un montant de 93.450,15 euros qui correspond à une augmentation de la cotisation de l'assurance statutaire que paie la Commune qui subit une hausse de 53.260 euros due aux arrêts maladie qui ont été en augmentation. Notre assurance qui est donc calculée là-dessus a augmenté. Nous avons aussi un montant de 27.725 euros qui correspond à un complément pour les manifestations festives qui animeront la Ville cet été, un abondement de 6.600 euros en faveur de la jeunesse pour l'Espace Art et Jeunesse et des frais bancaires pour 4.897 euros.

Au chapitre 65, nous avons diminué d'un montant de 65.867,30 euros qui correspond à un réajustement de l'adhésion au C.O.S. puisque nous avons reçu l'appel à cotisation 2022, il est inférieur à ce que nous avons prévu au Budget Primitif, nous avons donc réajusté ce montant et nous avons aussi supprimé une subvention de la Métropole qui est prise en charge par le C.T.4. C'est donc un montant de 13.000 euros que nous avons corrigé aussi sur ce poste 65.

Pour le chapitre 66, juste une petite coquille au passage, sur les charges financières on vous a écrit un chiffre de 3.312.717,87 euros. Or, il y a une inversion de chiffres, ce n'est pas 717, c'est 177 et vous verrez sur les états comptables, sur la Décision Modificative et la partie Budget Primitif, le montant dans les états comptables est bien reporté. Là, c'est juste une erreur de plume, de report de chiffres, mais les totaux ne changent pas.

Nous avons intégré au chapitre 66 le jugement de la Cour d'Appel de Paris du 20 Avril, comme nous vous en avons parlé lors du dernier Conseil, qui concerne bien sûr le protocole R.B.S. conclu avec la Banque R.B.S. du 23 Octobre 2009.

Jusqu'à présent et conformément aux décisions judiciaires précédemment rendues, les intérêts annuels étaient calculés au taux légal. Or, ce nouveau jugement condamne la Commune à payer des intérêts au taux conventionnel de 4,49, donc bien sûr avec rétroactivité, nous devons donc modifier en ce sens nos dépenses de frais financiers.

Pour 2019-2020-2021, nous avons rajouté un montant de 2.266.350,58 euros et pour l'année en cours, pour l'année 2022, nous avons prévu au taux légal un montant de frais financiers de 177.342 euros et nous devons rajouter un montant de 1.045.827 euros. Vous voyez donc quand même l'écart qu'il y a entre le taux légal que nous avons prévu et le taux conventionnel de 4,49, qui nous fait rajouter, rien que cette annuité, cette échéance, un montant de 1.045.827. C'est énorme pour nos finances. Nous avons donc rajouté sur ce chapitre un montant total de 3.312.177,87 euros.

Au niveau des recettes, le chapitre 73 bien sûr, ce sont les recettes fiscales, les ajustements concernent des régularisations au niveau de la fiscalité directe. C'est suite à un

.../...

travail de recensement que nous faisons régulièrement avec la Direction Régionale des Finances Publiques de contrôle des bases que nous avons révélé un certain nombre de manquements aux rôles et des anomalies bien sûr aussi de taxations. C'est donc un montant de 1.584.000 euros qui est rajouté sur ce compte-là. De même, les travaux de la Commission Communale des Impôts Directs, la C.C.I.D. qui a eu lieu en Avril 2022 a généré aussi des recettes d'un montant de 295.000 euros. Ça, ce sont les recettes fiscales.

Au niveau du chapitre 74, nous inscrivons un montant de 31.900 euros qui correspond à une participation accordée par le Conseil Départemental pour le fonctionnement des structures d'accueil de la Petite Enfance.

Toujours dans les recettes aussi, au niveau des produits financiers, le chapitre 76, en application du jugement rendu par la Cour d'Appel, on y revient toujours, concerne le protocole, la banque NATWEST a été déchue d'un montant qu'elle devait percevoir de la Commune à hauteur de 1.394.602,11 euros, ce qui fait une recette de produits financiers pour la Commune.

Et pour finir, le chapitre 77 en recettes exceptionnelles, nous inscrivons aussi la condamnation par la Cour d'Appel de la Société NATWEST, donc R.B.S., à verser 20.000 euros à la Commune au titre de frais prévus à l'article 700 et nous avons aussi un versement de la Société d'Assurances statutaires SOFAXIS pour un recours de contentieux d'un montant de 14.258,61 euros.

Voilà mes Chers Collègues.

Par cette délibération, il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter la Décision Modificative n° 2 du Budget Principal 2022, arrêtée aux montants ci-après :

Pour la Section de Fonctionnement .....	3.339.760,72 €
Pour la Section d'Investissement .....	24.976,00 €

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**M. le Maire :** Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

**M. GRANDJEAN :** Juste pour dire, on parle de gros sous évidemment, puisque c'est les suites du procès R.B.S., on va l'appeler comme ça, comme tout le monde comprend.

Ce que l'on constate, c'est que l'empressement des services de l'Etat pour recouvrer opportunément les impayés fiscaux, en allant rechercher sur 3 ans, est bienvenu puisqu'il sauve la capacité de la Ville à assumer sa créance.

Il est aussi révélateur du fait que la Préfecture considère la Ville comme étant, plus que jamais, au bord du précipice financier.

Par ailleurs, une nouvelle fois, mais ceci explique peut-être cela, cette Décision Modificative n'anticipe pas les dépenses afférentes à l'augmentation du point d'indice qui va advenir et c'est heureux ! Pas plus qu'elle n'anticipe l'augmentation des dépenses énergétiques auxquelles on n'échappera pas puisque le bouclier tarifaire, vous l'avez rappelé tout à l'heure, décidé par l'Etat ne s'applique pas aux collectivités.

Cette délibération modificative ne dit que ce qu'elle arrive à équilibrer, en allant racler les fonds de tiroirs, heureusement qu'ils ont été trouvés. C'est révélateur de la situation financière dans laquelle nous sommes et assez logiquement c'est une Décision Modificative, mais on votera contre dans la suite de nos votes budgétaires.

**M. le Maire :** M. LATZ !

**M. LATZ :** Par avance, Mme MENET, je m'excuse mais je me sens obligé de simplifier dans l'avant-propos parce qu'en commission, vous l'avez fait, ça permet de comprendre et de pouvoir discuter un peu parce que sinon c'est un peu aride. Et ce n'est pas de votre faute.

Le sujet par rapport à la décision de justice, c'est que la Ville est condamnée sur 3 millions d'euros. Cette condamnation, c'est l'écart entre le taux qui est appliqué et les 4,49. Ce risque-là était mesurable et mesuré depuis des années et le Tribunal dit : il y a 1 million d'euros en gros sur lequel on vous fait cadeau, il y a donc un coût pour la Ville direct de cette sanction du Tribunal de 2 millions d'euros. Et ça, ce n'était pas prévu au budget. 2 millions d'euros qui n'étaient pas prévus au budget alors même qu'on connaissait, puisque vous l'avez rappelé vous-même, que c'est l'écart entre le taux légal et le taux des 4,5. C'est-à-dire qu'on n'a pas prévu ce risque-là. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est qu'au même moment, au mois de juin, arrive une manne financière des impôts de 1,6 millions d'euros. Il y avait en plus de ça 300.000 euros que vous aviez prévus et qui sont même supérieurs mais vous avez dit que la Ville s'agrandit, les transactions s'améliorent, l'assiette fiscale s'améliore, on prévoit un peu plus d'impôts et la réalité, c'est que 6 mois après, il y a même encore 300.000 euros de plus mais il y a 1,6 million qui arrive directement des impôts. Et pour être très clair, et vous nous l'aviez expliqué en commission, c'est le travail des impôts sur le retard des impayés depuis 3 ans de certains membres de la collectivité, Commune d'Aubagne, qui n'avaient pas payé leurs impôts. On a beaucoup de chance. Ça arrive au même mois. Tant mieux. Il y a quand même une amnistie fiscale de 3 ans, on se dit donc que c'est un peu dommage que ce travail-là n'est pas fait plus régulièrement parce que, 600.000 euros par an depuis trois ans, si on pense que les autres années, on n'est pas sûr que ces arriérés aient été payés, ça fait quelques millions d'euros aussi qui manquent dans les caisses. Je pense que c'est quand même un peu à mettre en parallèle avec le turn-over aussi qu'il y a et le suivi des dossiers qui ne doit pas être simple et la question de la relation avec les impôts par rapport à cela, il y a une vraie question qui se pose. Il y a la question qui se pose : comment on aurait fait si ces impôts n'étaient pas arrivés le même mois pour assurer cette dette là et équilibrer le budget. Et donc, ça met quand même beaucoup de questions sur la visibilité et la lisibilité de la dette. M. le Maire a rappelé qu'elle était très importante. Mais aujourd'hui, ce coût-là était prévisible puisque c'est l'écart entre le taux légal et le taux initial de la convention.

Et dernière chose sur les recettes, on note quand même qu'on acte 50.000 euros de non dépenses au C.O.S. On l'avait déjà relevé dans le passé où la non-utilisation par les agents du C.O.S. peut-être mène une question. Alors, c'est une recette, on peut s'en réjouir mais c'est aussi une question de la non-utilisation des agents de ces 50.000 euros qui est un droit d'usage et de l'adaptation du C.O.S. par rapport à leurs attentes qui mérite d'être posée. Parce que c'est quand même important pour eux et ce n'est pas sollicité par les agents.

**M. le Maire :** Mme MENET pour apporter quelques précisions !

**Mme MENET :** M. LATZ, M. GRANDJEAN, une question me taraude quand même. Qu'est-ce

.../...

que vous auriez fait à notre place ? Comment vous auriez réagi sur les dossiers que nous traitons, avec beaucoup de difficultés, avec énormément de difficultés, qui sont issues, je vous le rappelle, de l'ancienne gouvernance, gouvernance à laquelle vous avez participé M. GRANDJEAN, 2014, non, pas gouvernance mais équipe, excusez-moi, à laquelle vous avez participé, de 2014 à 2020. Bien qu'étant dans l'opposition, vous avez quand même soutenu, supporté tout ce que proposait et avait proposé, ça reprenait aussi l'antériorité, les anciens dirigeants, Mme GIOVANNANGELI, M. FONTAINE, que nous nous efforçons aujourd'hui, mais pas qu'aujourd'hui, depuis 2014, de remettre en place, de remettre en ordre et de redresser. Vous le savez, vous le voyez que ça pèse énormément. Mais quand même, posez-vous la question ! Qu'est-ce que vous auriez fait ? Alors, je me souviens, Mme GIOVANNANGELI, M. FONTAINE nous disaient : « il ne faut pas payer les banques. Il faut arrêter de rembourser les emprunts ». Super ! Super comme solution ! Mais je ne sais pas si on aurait été loin si on avait choisi ou écouté ce conseil. Grand bien nous en a fait, on a quand même continué à essayer de redresser tant bien que mal la situation. Alors, bien sûr, oui, on a eu quand même plusieurs jugements avant ce jugement final qui, quand même, nous confortaient dans l'idée que nous devons payer au taux légal. C'est donc pour cela que nous avons continué à payer au taux légal. Oui, bien sûr, le jugement qui est arrivé malheureusement au mois d'Avril, ce n'était pas prévu. Il nous a bien embêté et on a dû faire beaucoup d'efforts de recherches, de travail, alors des élus bien sûr, mais aussi et surtout au niveau de l'administration pour trouver justement, identifier toutes les recettes que nous pouvions retrouver. Oui, M. GRANDJEAN, nous avons fait les fonds de tiroirs. C'est ce qu'on doit faire parce qu'il faut bien qu'on redresse les finances de la Ville. On essaie de chercher, par tous les moyens, ce qui va faire qu'on va essayer de faire face à ces difficultés qui se rajoutent malheureusement ; on ne peut pas dire qu'on a eu de la chance depuis 2014 mais on essaie toujours et on arrive à faire face à tout cela.

La démocratie, vous savez, c'est la majorité et l'opposition. On peut avoir des sujets de tension, de désaccord, on peut être en désaccord sur des idées, sur des projets, sur des approches, mais il y a quand même certains sujets sur lesquels il faut trouver un consensus. Ni vous, ni moi, M. GRANDJEAN, M. LATZ, puisque les autres oui, n'étaient présents en 2009 lors de la signature de ce protocole. On est donc là, nous tous, on assume. On est bien obligé de faire face, comme je vous l'ai dit, et de trouver des solutions.

Alors, moi j'attendais quand même de votre part peut-être un peu plus de hauteur, un peu plus de discernement, un peu plus d'humilité et visiblement ce n'est pas ce que je constate et je le déplore.

Voilà pour ce sujet.

**M. le Maire :** Merci Mme MENET. Moi je voudrais rebondir, j'entends les termes « révélateur de la situation financière de la Ville », « nous sommes au bord du précipice financier », mais on y est depuis 2010, depuis que des mauvaises décisions par nos prédécesseurs ont été prises, on est au bord du précipice, on le sait. Quand on va en Préfecture avec Mme MENET, avec le Directeur Général des Services pour aller devant les services de l'Etat, ils nous disent : oh là là là là, la Ville d'Aubagne. On voit les efforts que vous faites quand on fait une analyse financière ou budgétaire, on voit les domaines sur lesquels nous avons fait des efforts et les services de l'Etat le voient également. Mais cette dette qui a été contractée, ces emprunts à des taux variables entre le Yen et le Dollar, entre le Franc Suisse et le Yen, qui ont précipité la Ville dans un gouffre financier dans lequel aucune autre commune n'est dans cette situation, aucune autre commune ! Les services de l'Etat le savent. Nous le savons. Et comme l'a dit très

.../...

justement Mme MENET, on ne fait pas des ronds dans l'eau, on n'envoie pas des phrases au hasard. Tiens, c'est révélateur de la situation de la Ville d'Aubagne ! Tiens, on est au bord au précipice ! Tiens, oh là là là, ce n'est pas bien ça, oh là là, oh là là ! Vous auriez dû investir 30.000 euros là plutôt que 30.000 euros. Ce n'est pas sérieux. Vous n'êtes pas sérieux. Nous savons tous ici, et dans cette majorité plus qu'ailleurs, combien la situation financière, combien la dette pèse, combien nous ne pouvons pas faire tous les projets qui seraient nécessaires à Aubagne mais on l'assume. C'est toute la différence entre la gestion précédente et notre gestion. On l'assume complètement et les chiffres que vous donne Mme MENET, eh bien ce sont les chiffres de la vraie vie, ce sont les chiffres tels qu'ils sont aujourd'hui et tels que nous les supportons. Oui, il y a eu un jugement et ce sera certainement le dernier mais on était en appel de cassation, il n'y aura pas d'autres jugements derrière. Oui, nous devons assumer, oui bien sûr les banques nous disent : le jugement est rendu, il faut payer. Vous croyez que ça nous fait plaisir ? Vous croyez que ça nous fait plaisir de payer ? Vous croyez que ça nous fait plaisir d'aller voir le Directeur Général des Services et lui dire : lundi matin, M. le Directeur Général, on se retrouve avec votre directrice financière dans le bureau, on a reçu le référé de la Cour de Cassation et on a 15 jours, 3 semaines, 1 mois pour payer. Franchement, vous paraissez, Messieurs, plein de lucidité, vous paraissez sérieux, vos prédécesseurs ne l'étaient pas, voyez je vous fais grâce de ce sujet. Vos prédécesseurs ne l'étaient pas. Ils ont mis Aubagne au bord du précipice et, depuis, on essaie, on retient la Ville par les bretelles pour ne pas effectivement qu'elle tombe dans le précipice. Oui, c'est ça la vérité. Je suis heureux que M. GRANDJEAN, ce soir, enfin, s'en soit aperçu ! C'est ainsi depuis 2010 M. GRANDJEAN. Vous faites de la politique depuis un certain nombre d'années quand même dans cette Ville, même si vous n'étiez pas au Conseil Municipal, vous étiez engagé ! Vous devriez suivre un peu l'actualité alors et vous saviez qu'on était au bord du précipice. Ne me dites pas que c'est aujourd'hui que vous le découvrez.

Comme dit Mme MENET, il y a quand même des sujets, je vous fais grâce, à vous Messieurs qui n'étiez pas en mode de gestion à ce moment-là, c'est-à-dire en 2008, 2009, 2010 et dans les années qui ont suivi jusqu'en 2014, je vous fais grâce de ne pas vous accabler sur ces sujets là. Mais, de grâce, vous aussi de votre côté, prenez un peu de hauteur parce que les 30.000 euros pour mettre à tel endroit ou les 30.000 euros pour mettre à tel autre endroit, ou les 60.000 pour rajouter au C.O.S., oui M. LATZ, oui il faudra regarder avec les agents comment travailler sur ce domaine du C.O.S. et d'autres. Oui il faudra le faire ! Mais en permanence, ce qui tourne dans nos têtes, c'est comment ne pas basculer dans le précipice ? Ce n'est pas 1 jour par mois, ce n'est pas à chaque Conseil Municipal, c'est tous les jours, c'est tous les matins, c'est tous les après-midis et tous les soirs. C'est ça la situation de la Ville. Oui, voilà ! Et alors, vous vous étonnez, mais je pense que là vous jouez un peu, M. LATZ, en vous disant : tiens, c'est bien que vous ayez travaillé avec les services de l'Etat. Oui, on l'a fait ça aussi M. LATZ, dès notre arrivée, on a pris des consultants qui sont venus, qui ont regardé, on a compris qu'effectivement sur le plan fiscal tout n'était pas complètement propre et que tout n'était pas bien fait au niveau de la Ville d'Aubagne. Et donc, on rattrape petit à petit.

Alors, vous critiquez les services de l'Etat, je vous laisse le soin de les critiquer. Pourquoi ne sont-ils pas aussi rapides ? Pourquoi ceci ? Pourquoi cela ? Nous, on travaille avec les services de l'Etat, on travaille avec les services de la Préfecture, on essaie effectivement de rattraper qui n'a pas déclaré ceci dans sa maison, qui n'a pas déclaré cela dans son jardin, etc. etc., pour arriver à ce que, moi, j'appellerai une justice fiscale. C'est-à-dire que tout le monde paie en fonction de ses biens et de ses propriétés. Eh bien, on travaille dessus. Vous dites qu'on ne va pas assez vite. D'accord M. LATZ, peut-être qu'on ne va pas assez vite, pourtant vous êtes chef d'entreprise, je pense donc que vous avez le sens des réalités de ce que sont

.../...

les services de l'Etat. Je crois qu'on fait avec eux et ce n'est pas moi, ici, qui critiquerai les services de l'Etat comme vous le faites. Au contraire, je crois qu'on doit travailler main dans la main pour faire avancer et faire en sorte qu'effectivement les rentrées financières, qui ne sont pas toutes prises parce que certains ont oublié de déclarer ou ont déclaré un peu trop tard, reviennent effectivement fiscalement dans les caisses de la Ville.

Merci en tout cas Mme MENET, et merci aux services pour nous accompagner, pour faire en sorte que, dans le suivi budgétaire et financier de notre Commune, nous puissions avancer et faire en sorte que nous ne tombions pas dans ce précipice dans lequel effectivement nos prédécesseurs nous avaient poussés.

Merci à tous pour vos interventions.

Je vais mettre aux voix cette délibération.

**Mme FARDOUX :** S'il vous plaît, pour intervenir !

**M. le Maire :** Vous n'intervenez pas derrière moi. Si vous intervenez, c'est avant Mme MENET

**M. GRANDJEAN :** La dernière fois, je vous ai demandé la parole avant que vous la preniez M. le Maire !

**M. le Maire :** D'accord, mais on n'est pas à l'école ici, je ne vous la donne pas.

Je vais donc mettre aux voix cette délibération.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **12-210622** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;  
Vote contre de MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN, Mme BENASSAYA-NIVET et Mme BOUGEAREL (2).

**13-210622 - Sur le rapport de Madame Stéphanie HARKANE, Adjointe au Maire -  
Approbation de la dénomination « Aubagne Ville Touristique ».**

Dans la poursuite de son développement touristique, la Ville d'Aubagne souhaite structurer, qualifier son offre et faire d'Aubagne une destination d'excellence. Ainsi, la Ville d'Aubagne entend solliciter auprès de la Préfecture la dénomination de « Commune Touristique » au regard des critères définis par la réglementation en vigueur auxquels elle répond en tous points.

En effet, la Ville, dotée d'un Office de Tourisme Intercommunal, dispose d'une capacité d'hébergements temporaires suffisante et propose des animations dans les domaines artistique, culturel, gastronomique ou sportif toute l'année.

Ce classement a pour vocation de permettre à Aubagne de conforter son attractivité, sa vocation touristique naturellement auprès des visiteurs mais également auprès des habitants pour une meilleure reconnaissance de l'attractivité de notre Commune qui engrange, année après année, hormis la période naturellement du COVID en 2020 et 2021, des chiffres de fréquentation plutôt intéressant auprès de l'O.T.I.

Bien sûr, ce sont des chiffres parcellaires mais nous voyons, nous nous apercevons qu'il y a surtout sur ce territoire grâce notamment à la marque Aubagne plus d'1.700.000 nuitées qui ont été réalisées en 2021. Vous imaginez donc le nombre de visiteurs, pour une consommation touristique en euros qui s'élève à environ 105 millions.

Je reprends donc le fil de la délibération.

La dénomination de « Commune Touristique » permet naturellement, outre une communication lisible auprès des visiteurs, de confronter la vocation de la Ville dans ce domaine et de la faire reconnaître.

Ainsi, cette délibération propose d'approuver la demande de dénomination « Aubagne Ville Touristique » et permettre à M. le Maire de déposer en Préfecture un dossier à cet effet.

Tel est l'objet de cette délibération examinée en Commission Municipale.

Je vous remercie.

La délibération n° **13-210622** est adoptée à l'UNANIMITE.

**14-210622 - Sur le rapport de Monsieur André LEVISSÉ, Adjoint au Maire -**  
**Approbation des tarifs de la Taxe Locale de la Publicité Extérieure**  
**2023.**

C'est bien sûr dans la Commission Finances, mais en réalité c'est un sujet de Cadre de Vie. On a rappelé tout à l'heure le projet avec l'écologie positive qui guide un petit peu notre action municipale. Là, on va parler de la lutte contre la pollution visuelle. Il y a un volet pédagogique et de contrôle avec la Police de l'Environnement dont on a parlé d'autrefois. Il y a un volet réglementaire avec le nouveau Règlement Local de Publicité qui fait l'objet d'une enquête publique depuis le 15 Juin, pour les citoyens qui veulent contribuer à ce nouveau règlement. Et puis, le dernier volet, c'est le volet financier avec une revalorisation très classique de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure du coût de l'inflation de l'an dernier.

Tel est l'objet de cette délibération examinée en Commission Municipale.

**M. le Maire :** Y a-t-il des interventions ? Mme FARDOUX !

**Mme FARDOUX :** Je me réjouis de pouvoir participer à l'enquête publique. Vous nous l'aviez annoncée depuis longtemps.

C'est une très bonne chose que nous puissions discuter Cadre de Vie et Publicité en effet. En attendant le résultat de l'enquête publique, nous constatons que l'évolution des tarifs n'est pas du tout de nature à limiter la publicité puisqu'on propose une augmentation des tarifs qui est même inférieure à l'inflation. Les annonceurs auraient tort de se priver.

En Juillet 2020, nous vous avons demandé d'ouvrir le débat avec les associations et la population sur la place de la publicité dans la Ville. L'enquête publique permettra peut-être mais je ne connais pas le nombre de personnes qui s'expriment dans une enquête publique mais sans doute moins que s'il y avait une démarche volontaire de réunions d'informations et de participations, d'incitation à la participation citoyenne. On verra. En tout

cas, en Décembre 2020, en Commission, vous nous aviez annoncé de nouvelles règles préfectorales et métropolitaines qui allaient conduire à une diminution sur 2 ans de 80 % du nombre des panneaux publicitaires, en particulier les 4 x 3 qui sont particulièrement terribles pour défigurer nos paysages. Ça fait un an et demi et nous n'avons pas remarqué le moindre changement. La question est : est-ce que tout va se jouer dans les 6 mois qui viennent ou est-ce qu'on doit s'attendre à une annonce qui ne sera pas suivie des faits ? Merci.

**M. le Maire :** Mme BENASSAYA-NIVET !

**Mme BENASSAYA-NIVET :** Je vous remercie. Mon intervention va être rapide.

Les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure doivent suivre l'évolution de l'indice des prix donné par l'I.N.S.E.E., nous approuvons cela, évidemment.

Par contre, je pense que là il va falloir être vigilant lorsque le problème se présentera, si on applique systématiquement cette règle, les familles fragiles risquent de se trouver en difficulté. Comment payer les factures de cantine, ou la crèche ou encore toute activité proposée aux enfants, lorsque les prix augmentent et que les salaires restent sensiblement les mêmes ?

En fait, c'est juste une petite remarque pour la suite dans un autre domaine social.

**M. le Maire :** Je n'ai pas bien compris par rapport à la délibération. Très franchement, je ne vous ai pas tout à fait écouté au début. Après, sur la fin, je suis perdu.

**Mme BENASSAYA-NIVET :** En fait, nous approuvons évidemment cette délibération et mon souhait est d'alerter sur les tarifs au niveau social, au niveau de la consommation des Aubagnaises et Aubagnais que les prix ne suivent pas l'indice de l'I.N.S.E.E. par exemple au niveau de la cantine.

Je n'ai pas été claire ? J'ai été claire ou pas ? Non !

**M. le Maire :** C'est peut-être moi qui ai mal compris Mme BENASSAYA.

Enfin, sur le R.L.P., là ?

**Mme BENASSAYA-NIVET :** Oui nous sommes favorables. Désolée pour le manque de clarté.

**M. le Maire :** Tout un chacun a la liberté de parler. M. LEVISSE, peut-être voulez-vous répondre à Mme FARDOUX !

**M. LEVISSE :** Je vais commencer par l'enquête publique. Elle est ouverte, ça permet à tout le monde de s'exprimer. C'est quand même le moyen de concilier des points de vue diamétralement opposés parce qu'il y a des gens qui veulent afficher des affiches, d'autres qui veulent, comme vous, en avoir beaucoup moins, l'Etat qui a ses propres contraintes. On a une façon d'aborder ce genre de débat de façon structurée, je crois qu'elle existe, il faut l'utiliser. Si je fais un petit peu de pub, c'est précisément pour que tout le monde se sente libre d'aller contribuer à ce débat sans complication et autres sous-commissions. Ça, c'est la première chose.

La deuxième, c'est l'annonce. On a « perdu » une année à cause du COVID. Donc, l'enquête publique qui devait avoir lieu il y a un an a lieu maintenant. Ecoutez, la mauvaise

nouvelle c'est qu'on a perdu un an, la bonne nouvelle, c'est qu'elle a lieu aujourd'hui.

Les deux ans auxquels vous faites référence font suite au moment où le nouveau règlement est voté, les afficheurs, les gens qui possèdent les panneaux, ont deux ans pour se mettre en conformité. Mais, à partir du moment où c'est voté, je crois que c'est en septembre, je vous le confirme, à ce moment-là, si c'est voté en Septembre, en gros, deux ans après, tous les panneaux devront avoir été enlevés. Effectivement ce ne sont pas des effets d'annonce, ça sera enlevé, tout sera illégal et les annonceurs suivent la légalité parce que ce sont des grandes sociétés.

Dernière chose, le projet qui est soumis actuellement prévoit effectivement une baisse radicale des publicités, c'est-à-dire les 4 x 3 que vous mentionnez et aussi les petites publicités sur panneaux, c'est-à-dire les choses qui sont les plus polluantes visuellement.

La dernière chose concerne les tarifs, et là je vais faire comme Mme MENET, je vais dire : que feriez-vous ? Ces tarifs sont réglementés et on est au maximum légal. Que feriez-vous ?

**M. le Maire :** Mme FARDOUX !

**Mme FARDOUX :** Je n'avais pas compris qu'on était au maximum légal. Vous ne nous avez jamais dit ça et pourtant nous avons fait exactement les mêmes interventions trois ans de suite.

**M. le Maire :** On l'avait dit à M. SALONE !

**Mme FARDOUX :** Encore lui !

**M. LEVISSE :** Ce n'est pas pour vous piéger ! Sachant que vous avez cette info là, vous faites la même chose que nous, non ?

**Mme FARDOUX :** Quoi ? De respecter la loi ? Oui, je respecte la loi M. LEVISSE.

**M. LEVISSE :** Non mais quant au maximum légal ! Vous pouvez baisser, vous pouvez dire : non, j'aurais fait zéro. Vous avez le droit.

**Mme FARDOUX :** Notre position, c'est de dire qu'il faut faire payer très cher la publicité pour que les annonceurs arrêtent de nous mettre tant de publicité sous les yeux.

**M. LEVISSE :** Et on est au maximum légal.

**Mme FARDOUX :** Très bien, je prends note de cette information.

**M. le Maire :** Mesdames et Messieurs, je mets aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 14-210622 est adoptée à l'UNANIMITE.

**15-210622 - Sur le rapport de Monsieur Stéphane CANTARINI, Conseiller Municipal - Adhésion à la Fédération Nationale des Marchés de France**

**(F.N.S.C.M.F.), en vue de la candidature de la Ville au « Trophée annuel de la Fédération Nationale des Marchés de France ».**

Dans le cadre de son engagement en faveur de son économie locale, la Ville d'Aubagne a inscrit dans ses objectifs le développement de l'offre de commerces de proximité ainsi que le renforcement de son attractivité.

Cette attractivité se portant également sur nos marchés, la Ville d'Aubagne envisage d'adhérer à la Fédération Nationale des Marchés de France pour un montant de 400 euros annuels.

Ce projet de délibération a été examinée en Commission Municipale.

Merci M. le Maire.

**M. le Maire :** Merci. Y a-t-il des interventions ? M. SALONE !

**M. SALONE :** C'est encore moi !

J'adhère à l'idée de cette adhésion à la Fédération Nationale des Marchés de France. Ça va faire un label de plus pour la Ville, ce n'est pas mal. Profiter de l'expérience et de l'analyse pour améliorer les marchés, je dirais : oui, pourquoi pas ! Le souhait de faire ressembler le marché d'Aubagne à celui d'Aix ou de Sanary, moi je trouve que c'est bien, Sanary ayant gagné le trophée, si je ne me trompe pas. Mais je pense que le marché d'Aubagne ne s'étend pas autant qu'eux et n'a pas les mêmes atouts. Personnellement, je le trouve un peu cher, c'est mon avis personnel.

**M. le Maire :** Cher sur le plan des produits ou sur le plan des m<sup>2</sup> payés par les forains ?

**M. SALONE :** Des produits ! Pas sur la vente. Je vais y venir après.

Je trouve qu'il y a moins de monde, c'est, je pense, un des effets des tarifs de ce qui est vendu. Il y a trop de trous par manque de forains. Ça, c'est un constat qui est fait par les forains eux-mêmes. Il y a des choses à corriger : le câble électrique qui traîne un peu de partout et qui est souvent dangereux pour les personnes âgées et plus d'une fois elles sont tombées par terre. Il y a des trucs peut-être à voir là. La consigne aussi qui a été fermée et qui était très intéressante pour les personnes âgées ou les personnes ayant besoin d'aller chercher leurs véhicules pour récupérer leurs achats.

Si l'expertise permet de corriger cela, c'est un plus.

Vous vous doutez bien que je fréquente les marchés, ça c'est un aveu que je fais, j'adore ça. Quand je vais en vacances, je vais voir les marchés, quand je vais à l'étranger, je regarde les marchés. C'est un petit peu mon dada.

Après, à voir l'expertise de cette structure, je pense qu'on aurait pu trouver aussi dans nos services des gens qui étaient capables de faire le constat que l'on fait.

Et la question que je me suis posé, c'est : est-ce que vous en avez débattu avec les forains ? Parce qu'il va y avoir une nouvelle vision derrière certainement d'un autre marché ou d'une autre clientèle ou je ne sais quoi ? Peut-être travailler avec eux si ce n'est pas déjà

fait, ce serait quelque chose de très intéressant.

**M. le Maire :** C'est déjà fait ! M. CANTARINI !

**M. CANTARINI :** M. SALONE, j'entends tout ce que vous me dites. Personnellement, je vous vois quelquefois le week-end boire un café, avec un certain forain. Nous, on y est en permanence. Aujourd'hui, nous avons un cinquième marché, le marché du Charrel.

**M. SALONE :** Je travaille aussi, j'y vais le samedi.

**M. CANTARINI :** Nous on s'amuse en fait.

**M. SALONE :** Non, non mais je sais.

**M. CANTARINI :** C'est vrai que nous on s'amuse.

Par rapport à l'expertise, nous sommes là, nous, les élus mais également les services de la Ville. Les services de la Ville, chaque fois qu'il y a un marché, sont présents mais pas simplement le jour du marché, ils sont présents aussi tout au long de la semaine, parce qu'un marché ne se fait pas comme ça. Ce n'est pas juste le jour J. Un marché, ça se prépare en amont et ce n'est jamais le même marché. Vous le dites, donc.

Par rapport à certaines remarques que vous faites, qu'il s'agisse de commerçant sédentaire ou non sédentaire, la Ville est là, elle est bien présente, on est en soutien, nous le répétons assez souvent mais le propre de l'activité appartient in fine au commerçant lui-même. Si personne ne vient ou s'il y a une absence qui peut être justifiée ou injustifiée, ça appartient aussi aux commerçants. De ces problématiques, nous, on travaille à les transformer en solution. Cela ne se fait pas en deux temps trois mouvements.

La délibération d'aujourd'hui porte sur l'adhésion à la Fédération Nationale des Marchés de France mais ça fait plus d'un an qu'on est en contact avec elle, plus d'un an que l'on travaille avec elle, qui est également la représentante des forains. Mieux que ça ! On n'a pas pris n'importe qui au hasard. On s'est attaché les services de personnes compétentes impliquées, qui sont elles-mêmes forains. L'expertise, les services l'ont, les élus sont au fait des choses et sont sensibles à tout ce qui a trait au commerce de proximité, sédentaire ou non sédentaire. La volonté est de développer cette économie locale de proximité et si on peut s'attacher les services également de la Fédération avec toute une boîte à outils pour améliorer ce que vous êtes en train de soulever, c'est le propre de cette délibération de ce soir. Mais je rappelle quand même que les services, justement c'est d'actualité, en un temps quand même assez rapproché parce que mes collègues l'ont dit, l'ont répété et puis on l'a tous vécu, nous avons eu le COVID pendant ce deuxième mandat et le COVID, cette pandémie a retardé pas mal de choses. En l'espace d'une petite année, on va dire, on a créé quand même le marché du Charrel, marché qui est unique à aujourd'hui, puisque c'est un marché qui est porté par la Ville mais qui est présent sur un domaine privé. Cette prouesse-là, je pense que la capacité de nos services et la volonté de la municipalité est bien présente, elle est là et aujourd'hui elle vit.

**M. le Maire :** Merci M. CANTARINI. M. SALONE !

**M. SALONE :** Juste un mot. Quand j'ai vu qu'il y avait cette délibération dont on a parlé en commission, je suis allé faire le tour des commerçants et non pas ceux où je vais d'habitude et

ça sort de chez eux, non pas ceux que je connais personnellement.

**M. CANTARINI** : Nous, nous avons le retour de commerçants justement qui sont très contents de cette avancée.

**M. SALONE** : C'est pour éclaircir les choses, comme vous parlez d'un endroit où je vais souvent !

**M. CANTARINI** : Et qu'on s'implique autant.

Une anecdote M. le Maire, si vous me le permettez !

**M. le Maire** : Je vous en prie !

**M. CANTARINI** : Aujourd'hui, nous avons accueilli une Aubagnaise, une créatrice sur le marché d'Aubagne, elle était positionnée Cours Foch et ça fait une petite semaine qu'elle sait, puisque elle a fait sa demande, qu'elle serait aujourd'hui sur le marché et je peux vous dire M. SALONE que cette personne d'une quarantaine d'années, bien établie, trépignait comme une jeune fille à faire des essais chez elle, nous envoyait des photos pour son stand, pour la qualité des produits, la qualité de présentation également. Il y a vraiment des forains qui veulent qu'on s'occupe de ce marché, qu'on soit là, qu'on soit présent, qu'on soit impliqué et c'est ce qu'on fait. Après, peut-être qu'il y a d'autres forains qui ne sont peut-être pas d'accord, mais en tout cas, nous, l'ensemble des forains veulent que ce marché soit plus dynamique, qu'il aille un peu plus de l'avant et, par rapport à la fréquence, on a une bonne fréquence.

Alors, bien sûr qu'aujourd'hui nous sommes dans un marasme économique et que l'on soit ici, à Aix, à Cassis et à La Ciotat, je ne connais pas de commerçants qui ont retrouvé leur élan d'avant COVID. Prenons aussi conscience que nous sommes encore dans un marasme économique. Ne l'oubliez pas !

**M. le Maire** : Merci. Je vais mettre aux voix.

**M. SALONE** : Deux mots vite fait. Moi je suis pour. Je suis pour que le marché d'Aubagne soit bien.

**M. CANTARINI** : Mais alors pourquoi on discute ? Ça fait 10 minutes qu'on discute.

**M. SALONE** : Vous êtes en train de dire : moi je suis pour. Après, faire le constat, le constat tout le monde l'a fait. Il y a des trous, il y a des fils électriques, tout ça !

**M. CANTARINI** : C'est pour ça que l'on travaille ! On travaille dessus.

**M. SALONE** : S'il faut une expertise pour trouver ça !

**M. CANTARINI** : La langue française est très riche...

**M. SALONE** : Si demain il y a un marché qui tourne bien sur Aubagne, je suis le premier à taper des deux mains.

**M. CANTARINI** : J'apporte juste une précision M. le Maire, puisque nous sommes aussi à l'écoute des riverains puisqu'au Charrel, les résidents du Charrel avaient demandé un primeur, ce vendredi-là ça fera trois semaines que nous avons mis en place un primeur.

**M. SALONE** : C'est vrai ça !

**M. CANTARINI** : Je pense qu'on a été assez réactif et aussi à l'écoute.

**M. le Maire** : Merci Messieurs pour ce débat passionné mais la passion est dans les deux camps et la passion est surtout pour la Ville d'Aubagne.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **15-210622** est adoptée à l'UNANIMITE.

Merci Messieurs et Mesdames qui avaient rapporté les délibérations de cette commission et nous changeons de commission. Nous passons à la sécurité, préventions, citoyenneté et ville numérique. Et c'est M. RUSCONI qui nous rapporte la délibération n° 16.

## **COMMISSION « SECURITE, PREVENTIONS, CITOYENNETE ET VILLE NUMERIQUE »**

---

**16-210622 - Sur le rapport de Monsieur Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire - Approbation du versement aux associations et organismes porteurs d'actions de la participation de la Ville d'Aubagne au titre de la programmation 2022 du Conseil Intercommunal (Aubagne / La Penne-sur-Huveaune) de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (C.I.S.P.D.R.).**

Le Conseil Intercommunal de Sécurité de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans les communes.

Cette instance de concertation vise à mieux coordonner et encourager les initiatives en matière de prévention et d'aide aux victimes.

A ce titre, la Ville souhaite contribuer pour sa part au financement destiné aux associations et organismes porteurs d'actions au titre de la programmation 2022 du C.I.S.P.D.R.

Cette délibération, examinée en Commission Municipale, propose d'approuver la participation financière de la Ville à la programmation 2022 du C.I.S.P.D.R.

La délibération n° **16-210622** est adoptée à l'UNANIMITE.

## **COMMISSION « ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »**

---

**17-210622 - Sur le rapport de Mme Sophie AMARANTINI, Adjointe au Maire - Approbation du montant de la participation de la Ville d'Aubagne à la Ville de Carnoux pour l'accueil d'enfants domiciliés à la résidence « les Romarins » du Camp de Carpiagne.**

Ce Camp de Carpiagne est situé géographiquement à la fois sur les Communes de Marseille, de Cassis et d'Aubagne et, par convention, il a été acté que chacune de ces communes participe aux frais de scolarité de ses enfants qui sont scolarisés sur la commune la plus proche de ce camp, soit Carnoux.

Par convention signée le 28 Décembre 2020 suite au Conseil Municipal du 17 Novembre 2020, le montant de la contribution par élève a été fixé à la somme de 631,68 euros pour l'année 2020-2021. Cette convention est reconduite tacitement, année scolaire après année scolaire, sans pouvoir excéder trois ans et le montant de la participation reste inchangé.

Pour l'année 2021-2022, 25 enfants sont domiciliés sur la résidence Les Romarins au Camp de Carpiagne ou sur Aubagne et sont scolarisés à Carnoux, ils dépendent de la compétence obligatoire de la scolarisation dans les écoles du premier degré de la Ville d'Aubagne. Le montant à verser à la Ville de Carnoux est de 15.792 euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **17-210622** est adoptée à l'UNANIMITE.

**18-210622 - Sur le rapport de Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal -**  
**Approbation de la reconduction du dispositif « ECOBUS » pour l'année scolaire 2022-2023.**

Depuis de nombreuses années, la Ville d'Aubagne attribue une aide financière d'un montant de 50 euros pour les jeunes étudiants aubagnais boursiers qui étudient hors d'Aubagne et qui utilisent les transports en commun pour se rendre sur leur établissement scolaire.

Les jeunes boursiers titulaires de la carte Zou bénéficient, quant à eux, d'une aide de la Commune du montant de 20 euros.

Cette délibération, visant à favoriser la mobilité et l'autonomie mais également à soutenir les familles des étudiants boursiers, propose d'approuver le renouvellement du dispositif « Ecobus ».

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **18-210622** est adoptée à l'UNANIMITE.

**19-210622 - Sur le rapport de Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal -**  
**Approbation de la reconduction des dispositifs « Chéquier Jeunes Aubagnais » et « Carte Jeunes ».**

Soucieuse de faciliter pour les jeunes l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, la Ville d'Aubagne propose de reconduire le dispositif « Chéquier », complété par la « Carte Jeunes ».

Munis de ces chèques et de cette carte, les bénéficiaires pourront découvrir une ou plusieurs activités ainsi qu'obtenir des réductions auprès de commerçants du centre-ville.

Ainsi, pour l'année 2023, il est prévu de distribuer 967 chéquiers auprès des jeunes Aubagnais âgés de 11 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap.

Cette délibération propose d'approuver la reconduction de ces dispositifs, dont les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.

Elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **19-210622** est adoptée à l'UNANIMITE.

## **COMMISSION « SPORT ET EVENEMENTS SPORTIFS »**

---

### **20-210622 - Sur le rapport de M. Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire - Approbation de la convention de mutualisation avec le Conseil Régional au titre de l'année 2021-2022 pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées.**

Le Conseil Régional est compétent pour la construction, l'équipement et le fonctionnement des lycées ainsi que des établissements publics locaux d'enseignement de même niveau.

Au regard de cela et afin de répondre pleinement aux besoins de ces derniers en matière d'enseignement de l'éducation physique et sportive, il sollicite l'accès aux installations sportives des communes.

A ce titre, le recours à ces installations est privilégié et fait l'objet d'une convention conclue entre la Région et la Commune.

C'est dans ce cadre que la Ville d'Aubagne met à disposition des lycées publics et privés implantés sur son territoire plusieurs équipements sportifs.

Il convient donc de renouveler avec la Région la convention définissant la participation financière versée par cette collectivité à la Commune d'Aubagne correspondant à l'utilisation pour l'année 2021-2022.

Le montant de cette participation a été fixé à 97.297,74 euros par l'application des tarifs votés par cette dernière.

Cette délibération propose d'approuver la convention relative à l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées, d'autoriser M. le Maire à signer la convention relative à cette participation financière, d'en solliciter son versement et de prendre toutes les dispositions nécessaires y afférent.

Tel est l'objet de cette délibération qui a été présentée en Commission Municipale.

La délibération n° **20-210622** est adoptée à l'UNANIMITE.

## **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

---

**21-210622 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -  
Mise à jour du tableau des emplois des postes budgétaires 2022.**

Il s'agit d'une délibération classique que l'on vote chaque année à peu près à la même époque.

Cette délibération définit la liste des postes budgétairement pourvus ou non, classés par filière, cadre d'emploi, grade et définis pour une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins de services.

On vous propose, à travers cette délibération, d'actualiser le tableau des postes budgétaires pour l'année 2022.

**M. le Maire :** Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

**M. GRANDJEAN :** On a fait le travail de comparer ce tableau avec celui voté au mois de décembre dans le cadre du Budget Primitif. Et on constate entre autre changement notable la disparition de 6 postes d'A.T.S.E.M. sur les 31. Et vous mesurez l'inquiétude qui est la nôtre.

**M. le Maire :** M. ROUSSET !

**M. ROUSSET :** M. GRANDJEAN, je vous explique, c'est ce que j'ai dit peut-être un peu rapidement. Ce sont des postes budgétaires pourvus ou non. Ce que l'on fait de plus en plus, c'est qu'on a quelquefois un nombre de postes budgétaires pour un même emploi plus nombreux que le nombre de personnes qui les occupent. Ce qu'on essaie de faire depuis quelques années, c'est de revenir à la réalité. C'est-à-dire que tous les postes budgétaires que vous avez dans ce tableau soient pourvus. Là, la mise à jour concernant les A.T.S.E.M., ce n'est pas le fait qu'il y a des A.T.S.E.M. qui ne sont plus là, c'est que simplement on met en adéquation les postes avec les postes pourvus.

**M. le Maire :** Ceci étant précisé...

**22-210622 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -  
Définition d'emploi déjà créé au tableau des postes budgétaires.**

Ça peut aussi créer des postes. J'en profite M. le Maire pour parler de la délibération qui suit. C'est la création d'un emploi au tableau des postes budgétaires, c'est l'emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique et là ça correspond aussi à une volonté de la Ville de pérenniser un certain nombre de postes parce que, jusqu'à présent les assistants d'enseignement artistique étaient payés par la Ville en vacation. Là, à travers la création de cet emploi d'assistant, nous allons pouvoir leur proposer, s'ils le souhaitent, de pouvoir occuper un poste en C.D.D.

Normalement, la délibération n° 22 aurait dû être avant la 21. Au moins, comme ça, vous auriez mieux compris les évolutions du tableau des emplois des postes budgétaires.

Est-ce que j'ai répondu à vos questions, M. GRANDJEAN ?

**M. GRANDJEAN :** Oui M. ROUSSET.

**M. le Maire :** Je mets donc aux voix cette première délibération, la 21.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **21-210622** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ.

La 22, vous venez de la rapporter M. ROUSSET.

Qui vote contre ?

Vous ne prenez pas part au vote ? C'est dommage là. On crée un poste pour l'éducation artistique. C'est dommage. Enfin, bon, vous avez le droit mais je vous le rappellerai plus tard.

La délibération n° **22-210622** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ.

**23-210622 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -**

**Mise à jour des grades dans la définition des taux de promotion relatifs aux avancements de grade et fixation des taux de promotion applicables aux avancements à l'échelon spécial.**

C'est la délibération que j'appelle la délibération de tous les gagnants des lotos. On joue au loto.

En fait, c'est que la Ville souhaite que tous les agents qui sont promouvables puissent être promus. C'est-à-dire qu'on donne un coefficient de 100 %. Les promouvables pourront être promus.

**M. le Maire :** Et si je retiens ce que vous m'avez expliqué en aparté parce que vous m'expliquez toujours vos délibérations M. ROUSSET avant le Conseil Municipal, c'est une obligation que nous avons tous les ans de dire : nous, tous les ans, on vous fait revoter le fait que nous mettons tous les agents en promouvabilité. On les promeut potentiellement tous. On pourrait dire : non, cette année, on ne va en promouvoir que 50 % ou 70 %. Voilà. C'est une délibération récurrente qui revient toutes les années.

Ceci étant expliqué, qui vote contre ? Vous ne prenez pas part au vote ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **23-210622** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ.

**24-210622 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -**  
**1.607 heures : définition des Sujétions Particulières.**

C'est la délibération qui conclut un cycle de négociation avec les organisations syndicales concernant la mise en œuvre des 1.607 heures au sein de la collectivité.

Vous vous en souvenez, nous avons déjà voté une première délibération en décembre 2021. Nous avons indiqué que nous continuions les négociations avec les syndicats de façon à ce que le dialogue puisse se tenir dans les meilleures conditions.

Vous avez là à voter le tableau définitif des sujétions particulières. Ça veut dire qu'il y a trois types de sujétions, les sujétions concernant le temps de travail, les sujétions concernant la pénibilité et les sujétions concernant les catégories actives.

Les sujétions, c'est quoi ? C'est la possibilité pour un agent qui occupe un poste soit en horaires décalés, soit qui accomplirait des postures pénibles, c'est la catégorie pénibilité, soit des agents qui seraient classés en catégorie active par arrêté ministériel de bénéficier de 4 jours de congés supplémentaires sur l'année. Sachant que le nombre maximum de jours pouvant être attribués est de 8,5. C'est-à-dire que, même si un agent bénéficie de deux ou trois sujétions, c'est uniquement deux sujétions qui seront prises en compte.

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en Comité Technique vendredi dernier, délibération pour laquelle les organisations représentatives du personnel se sont abstenues lors du vote.

**M. le Maire :** Y a-t-il des interventions ? M. PERRIN-TOININ !

**M. PERRIN-TOININ :** Notre groupe votera contre cette délibération pour deux raisons. La première raison, c'est que nous sommes inquiets des reculs en termes de droits acquis pour les agents contenus dans cette loi dite des 1.607 heures : augmenter le temps de travail, ce n'est pas une bonne idée pour lutter contre le chômage.

Certains maires du Val de Marne ont déposé une question prioritaire de constitutionnalité. Le 1<sup>er</sup> Juin dernier, le Conseil d'Etat s'est prononcé favorablement sur cette demande. Elle a renvoyé pour examen au Conseil Constitutionnel. En attendant, cette loi existe et notre municipalité doit l'appliquer. C'est la deuxième raison de notre vote contre.

L'application de la loi qui est un recul des droits pour les agents auraient pu être l'occasion au contraire de créer des droits nouveaux. Certaines villes, comme par exemple celle de Bonneuil-sur-Marne, ont utilisé ce temps supplémentaire pour proposer au personnel 1 heure 30 par semaine de temps dédié à la pratique sportive, culturelle ou de formation favorisant le bien-être au travail. D'autant que l'amélioration des conditions de travail et de sécurité au travail font diminuer les absences pour maladie ou accident du travail, ce dont les finances municipales bénéficient ensuite.

Concernant les sujétions dont il est question dans cette délibération, nous tenons bien sûr à saluer des avancées contenues dans le tableau qui nous est présenté, avancées obtenues entre autre par la mobilisation des personnels mais aussi à souligner les insuffisances. Ainsi, des agents affectés à la F.R.A.P. n'obtiennent que 4 jours au lieu de 8,5 pour manutention manuelle de charges. Les agents d'entretien des écoles, tout comme les aide-ménagères à domicile pour les personnes âgées, en dehors du service de soins infirmiers à domicile, sont quant à elles totalement absentes du tableau. Et ce ne sont là que quelques exemples.

Nous votons donc contre en espérant que cette délibération ne soit qu'une étape avant d'autres améliorations de ce tableau.

Merci.

**M. le Maire :** M. GRANDJEAN !

**M. GRANDJEAN :** Nous, on va ajouter nos espérances effectivement à ce que ce tableau soit amélioré et évolue dans un sens dialogué avec les agents et qu'un certain nombre d'incohérences qui n'ont pas pu aujourd'hui être levées faute de temps puissent l'être dans l'avenir. Je prendrai à cet effet quelques exemples. En crèche, les personnels sont évidemment dans un travail, on l'imagine tous, qui a une part de pénibilité qui doit être reconnue avec les 8,5 jours qui sont prévus pour cette pénibilité. Il est convenu que, pour les personnels qui s'occupent des bébés, ça fonctionne, il y a bien les 8,5 jours, mais qu'à partir du moment où l'enfant a 1 an et qu'il n'est plus dans les bébés, ça ne fonctionne plus, il n'ait plus que 4 jours. La raison évoquée est qu'il y a moins de bébés à porter. Ce n'est pas complètement exact. Alors, il y en a moins, oui, mais ceux qu'il faut porter sont plus lourds. Les conditions de bruit, etc., sont les mêmes et puis, dans la réalité du fonctionnement des crèches, ce n'est pas vrai que, quelqu'un qui s'occupe des petits ne s'occupe jamais des moyens ou que quelqu'un qui s'occupe des moyens ne s'occupe jamais des petits. Là, il me semble qu'il y a une forme d'inégalité de traitement entre les agents d'un même lieu d'accueil et d'un même travail en réalité, qu'il faudrait corriger. En tout cas, c'est une piste que nous suggérons comme étant de bon sens mais aussi de bonne ambiance sur le lieu de travail. Il ne faudrait pas que les agents commencent à se disputer de qui va s'occuper des petits pour avoir 4 jours de plus.

Autres choses qui nous paraissent bizarres mais qui seront peut-être corrigées dans la suite du dialogue social, c'est que les responsables de sites dans les écoles qui font un travail colossal. Un responsable de site dans une école est quelqu'un qui va être « le chef du personnel municipal sur site », qui a la responsabilité de tout ce qui est hygiène dans la cantine, qui a du travail managérial. Enfin ils font un travail colossal et ont une grande pénibilité. Beh un responsable de site à 100 % a 4 jours de reconnaissance de sa pénibilité alors qu'un responsable de petit site à 100 % a 8,5 jours. Donc, là, il y a un petit truc qui est incompris par les personnels. Ils m'en ont parlé. Je ne sais pas leur expliquer et je pense que ce sont des pistes pour affiner ce travail.

Et considérant que ce travail n'est pas abouti de notre point de vue mais qu'il reconnaît quand même la pénibilité, nous nous abstenons.

**M. le Maire :** Merci M. ROUSSET peut-être quelques réponses ou compléments d'informations !

**M. ROUSSET :** Oui, quelques réponses ! La question nous a été posée pour les agents de la F.R.A.P. en particulier puisque M. PERRIN-TOININ en parlait.

Il faut savoir qu'ils ne peuvent pas prétendre à la sujétion concernant le temps de travail puisqu'ils commencent à 8 heures 30 le matin et finissent à 17 heures 30 le soir à la différence des autres agents de la propreté qui commencent, eux, avec des horaires décalés. Il faut que vous le sachiez, et je réponds en même temps dans ce cas-là à M. GRANDJEAN aussi, bien sûr qu'à un moment ou à un autre, vous allez porter dans les crèches un bébé, mais c'est le nombre de fois où ce critère de pénibilité intervient, c'est-à-dire c'est les seuils qui sont pris en compte. Et pour qu'il n'y ait pas de subjectivité qui intervienne sur les seuils, on s'est basé sur le Code du Travail qui le définit, c'est pareil pour le bruit. Tout le monde est peu ou prou, les agents de la Ville sont peu ou prou dans un certain nombre de cas soumis au bruit mais il

.../...

faut que le seuil soit atteint pour qu'on puisse prétendre à la sujétion.

Mais il faut savoir aussi que peut-être ce travail sur les sujétions va être l'occasion de revoir un peu les choses aussi dans l'organisation de travail dans certains domaines, en particulier, même si on a quatre façons d'aborder les A.T.S.E.M. : A.T.S.E.M. 100 %, A.T.S.E.M. petite section, A.T.S.E.M. moyenne section ou grande section ou A.T.S.E.M. 80 %. Il y a eu de la dentelle qui a été faite qui fait que, du coup, c'est très difficile après de pouvoir appliquer là-dessus des sujétions, c'est très difficile de mesurer ces sujétions.

Mais oui, nous avons donné rendez-vous de toute façon, comme nous nous y étions engagés, aux organisations syndicales en 2023 pour faire un bilan de ces sujétions et voir quels sont les éléments qu'on pourrait éventuellement modifier.

**M. le Maire :** Ceci étant expliqué ou en tout cas précisé, je mets aux voix cette délibération.

Le groupe de M. PERRIN-TOININ vote contre. Le groupe de M. GRANDJEAN s'abstient. Mme BOUGEAREL vote pour.

La délibération n° **24-210622** est donc adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ. Abstentions de M. GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

Merci M. ROUSSET pour ces quatre délibérations.

## VIE MUNICIPALE

---

### **25-210622 - Sur le rapport de Monsieur Le Maire -**

#### **Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Par cette délibération, le Conseil Municipal prend acte de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur le Maire dans le cadre des Articles L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 17 Juillet et 13 Octobre 2020.

--- ooo **O** ooo ---

La séance du Conseil Municipal est terminée.

Merci mes Chers Collègues. Il est 19 heures 30. Il est temps de vous libérer pour se retrouver pour la Fête de la Musique dans tout AUBAGNE.

Merci à tous et bonne soirée.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus et le public.

La séance est levée.

